

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-cinquième séance – Mardi 3 décembre 2019, à 17 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, présidente**

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Laurent Leisi, Lionel Ricou et Souheil Sayegh.*

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Guillaume Barazzone, Rémy Pagani et Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 21 novembre 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 3 décembre et mercredi 4 décembre 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** J'ai une information qui concerne aussi le Conseil municipal. Nous avons initié cet été une réflexion sur ce qu'on appelle les servitudes, c'est-à-dire les places réservées dans différentes institutions culturelles et sportives, notamment par rapport à ce que prévoit une convention.

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil administratif a adopté une proposition que je lui ai faite concernant le Grand Théâtre. Nous avons drastiquement réduit les servitudes consacrées au Conseil administratif. A titre d'exemple, le magistrat ou la magistrate en charge de la culture avait six fois quatre places par opéra; il n'en a plus que quatre en tout par production. C'est vraiment une réduction drastique, ce qui a l'immense avantage de rendre au Grand Théâtre des places qui peuvent évidemment lui rapporter des recettes. Les places qui seraient encore envisagées sont uniquement délivrées sur demande, afin de ne pas les bloquer. Nous appliquerons cette règle par analogie au Victoria Hall, à la patinoire des Vernets et ainsi de suite.

En ce qui concerne le Conseil municipal, nous n'avons pas voulu décider à votre place, Mesdames et Messieurs. Vous recevrez un courrier qui vous consulte pour savoir si vous voulez réduire le nombre de servitudes ou pas. Nous sommes prêts à discuter avec vous sur ces questions de servitudes du Conseil municipal, mais nous ne voulions pas décider à votre place.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller administratif, pour cette nouvelle. Nous serons attentifs à ce que les groupes nous fassent part de leurs avis.

### 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Nous adressons nos félicitations et meilleurs vœux à notre collègue Maria Pérez, qui s'est mariée jeudi dernier avec le père de sa petite fille, Pierre Banderet. Bravo Maria! (*Applaudissements.*)

Je vous informe que le bureau du Conseil municipal a reçu le 18 novembre un courrier de M<sup>me</sup> Olivia Le Fort, directrice du Service des affaires communales, lui demandant de se positionner sur la correspondance des groupes socialiste, Verts et Ensemble à gauche du 13 novembre 2019, à la suite de la tenue du troisième débat portant sur la proposition PR-1305 relative au parking Clé-de-Rive. Nous avons demandé des éclaircissements, mais n'avons pas encore de réponse à ce jour.

Vous avez reçu par messagerie électronique un courrier du président de la commission du personnel du Service d'incendie et de secours (SIS), M. Marc Emery, en date du 2 décembre, relatif au besoin de renfort des sapeurs-pompiers professionnels.

Vous avez reçu aujourd'hui par courriel la lettre de M. ou de M<sup>me</sup> Ming-Te Hou, relative à l'endommagement d'un commerce sis au 24, rue du Môle, à la suite du déclenchement d'une borne hydrante le 3 octobre 2017. Vous avez également reçu le courrier de M. Bernard Zumthor, ancien directeur de l'École supérieure des beaux-arts, aujourd'hui la Haute école d'art et de design, et membre de Patrimoine suisse Genève, portant sur la protection des œuvres d'art et collections muséales.

Je vous informe qu'il risque d'y avoir un petit problème technique ce soir, mais pas forcément... C'est notre collaboratrice Laura Ianni qui va presser le bouton ce soir quand vous demandez la parole, mais elle remplace M. Guy Chevalley au pied levé... Je vous demande donc d'être bienveillants si jamais il y avait un ou deux *bugs*, bien que je ne doute pas que Laura saura parfaitement remplir cette tâche.

Je vous informe que des collaborateurs de la Direction des systèmes d'information et de la communication sont à votre disposition dans le hall pour d'éventuels problèmes techniques que vous auriez avec vos ordinateurs, voire avec vos tablettes ou vos portables, s'agissant de la messagerie du Service du Conseil municipal.

Je vous informe que le bureau a décidé de renvoyer une nouvelle fois directement sans débat à la commission du règlement le point 25 de l'ordre du jour, le rapport PRD-211 A, conformément à l'article 15, lettre d) de notre règlement, qui permet au bureau de reporter un point à l'ordre du jour si celui-ci n'est pas en état de faire l'objet d'une délibération.

Je vous informe d'ores et déjà que nous pourrions traiter ce soir les rapports PR-1376 A et PR-1377 A relatifs au Grand Théâtre, car la commission des finances avait conditionné la possibilité de voter ces objets en séance plénière au fait de recevoir le rapport sur les notes de frais des employés du Grand Théâtre. Comme c'est le cas, nous pourrions traiter ces propositions.

Je vous informe que les objets suivants seront liés: les rapports P-396 A et PRD-155 A; le rapport P-387 A et la motion M-1428; les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A; les rapports D-39 A portant sur les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> plans financiers d'investissement; les rapports M-1119 A et P-328 A; les rapports D-32.5 A, D-32.1 A et D-32.6 A, relatifs à la Fondetec, dont nous devons prendre acte. Seront liés également toute une série de rapports sur résolutions, motions et projets de délibérations relatifs, pour l'essentiel, aux notes de frais du Conseil administratif, à savoir les rapports R-230 A, M-1384 A, M-1385 A, M-1388 A, PRD-104 A, PRD-188 A, PRD-189 A, PRD-191 A et R-228 A.

Enfin, je vous annonce que les projets de délibération PRD-93 et PRD-171 sont retirés par leur auteur.

#### 4. Ratification de la nomination de la Société fiduciaire et de gérance FIDAG SA en tant qu'organe de contrôle de la Fondetec (D-53).

fondetec  
ville de genève  
3, rue Hugo-de-Senger  
1205 Genève  
T +41 022 338 03 60  
F +41 022 338 03 69  
fondetec@fondetec.ch  
www.fondetec.ch

**fondetec**

D-53

Conseil municipal de la Ville  
de Genève  
Secrétariat du Conseil municipal  
Rue Pierre-Fatio 17  
1204 Genève

Genève, le 28 juin 2019  
réf : rc

Concerne : **nomination de l'organe de contrôle**

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer que suite à un appel d'offre, le Conseil de fondation lors de sa séance du 27 juin 2019 a choisi de donner le mandat d'organe de contrôle de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève, Fondetec, à Fiduciaire FIDAG SA.

Conformément à l'article 17 de nos statuts, nous vous prions de bien vouloir ratifier cette nomination, en vue de son inscription au Registre du commerce.

Pour le bon ordre de vos dossiers, nous vous remettons en annexe un exemplaire de la loi 9657 accompagné des statuts, ainsi qu'un exemplaire de l'offre de la fiduciaire FIDAG SA.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition pour tout renseignement éventuel, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

Fondetec



Antoine FATIO  
Directeur

Annexes mentionnées  
Copie à la Présidente du Conseil municipal - Marie-Pierre Theubet

Une fondation  
Ville de Genève  
www.ville-geneve.ch



**La présidente.** La nomination de la Société fiduciaire et de gérance FIDAG SA est ratifiée.

Décision de l'ACG relative à l'octroi d'une subvention d'investissement exceptionnelle de 800 000 francs en faveur de la Nouvelle Comédie

**5. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à une subvention d'investissement exceptionnelle de 800 000 francs pour des équipements scéniques mobiles en faveur de la Nouvelle Comédie prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal et soumise au droit d'opposition des conseils municipaux (art. 79 LAC) (D-30.78).**

**La présidente.** Aucune résolution n'a été déposée...

---

<b>Décision de l'Assemblée générale</b>	:	<b>20 novembre 2019</b>
<b>Dossier communiqué le</b>	:	<b>29 novembre 2019</b>
<b>Délai pour la prise des résolutions d'opposition :</b> <i>(y compris suspension du 24.12.2019 au 14.01.2020 - cf. art. 13, al.1 LAC)</i>		<b>4 février 2020</b>
<b>Délai de réception des résolutions à l'ACG :</b>		<b>11 février 2020</b> (= délai d'opposition + délai de transmission)

---

**FINANCEMENT PAR LE FONDS INTERCOMMUNAL (FI) D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EXCEPTIONNELLE DE CHF 800'000.- POUR DES ÉQUIPEMENTS SCÉNIQUES MOBILES EN FAVEUR DE LA NOUVELLE COMÉDIE**

**Présentation du contexte**

La Ville de Genève construit actuellement la nouvelle Comédie destinée à remplacer le bâtiment du boulevard des Philosophes ; son inauguration publique est projetée à l'automne 2020. L'objectif est de doter la région genevoise d'une institution théâtrale phare capable de rayonner au niveau international et adaptée à la pluralité et à la richesse des arts de la scène d'aujourd'hui.

La Ville de Genève a cofinancé la construction de la nouvelle Comédie pour un total de CHF 100 millions, avec une participation du canton à hauteur de CHF 45 millions. La Ville de Genève a également pris en charge les coûts de fonctionnement. La Ville a ainsi accordé à la Comédie une première augmentation de sa subvention de fonctionnement de CHF 2,5 millions sur le budget 2019, puis de CHF 4,3 millions supplémentaires dès 2020, soit au total une augmentation de la subvention annuelle de CHF 6,8 millions à la seule charge de la Ville.

Par ailleurs, l'évolution des besoins mesurés par les architectes et scénographes mandatés et la direction technique de la Comédie entre le premier et le dernier projet est conséquente, induisant un doublement des coûts des équipements scéniques mobiles par rapport au budget initial (lesquels passent de CHF 1,6 millions à CHF 3,2 millions). C'est pour participer au financement des coûts additionnels qu'une subvention d'investissement est demandée au FI.

Cette subvention d'investissement exceptionnelle pour les équipements scéniques mobiles sera donc financée par la Ville de Genève et les communes à travers le FI, qui est sollicité à hauteur de CHF 800'000.-.

Décision de l'ACG relative à l'octroi d'une subvention d'investissement exceptionnelle de 800 000 francs en faveur de la Nouvelle Comédie

**Analyse du Conseil du Fonds intercommunal**

Considérant la forte implication de la Ville de Genève sur les coûts de cette institution, ainsi que sur certaines scènes théâtrales situées en dehors de son territoire, il apparaît cohérent que le FI soutienne de manière exceptionnelle la nouvelle Comédie, afin qu'elle puisse acquérir les équipements scéniques mobiles nécessaires pour être équipée à la hauteur de ses ambitions.

**Conclusion**

➤ **Conseil du Fonds intercommunal**

Lors de sa séance du 24 septembre 2019, le Conseil du FI a décidé d'entrer en matière sur une subvention exceptionnelle de CHF 800'000.-.

➤ **Comité ACG**

Cette demande a été présentée au Comité ACG lors de sa séance du 4 novembre 2019, lequel a donné un préavis favorable à l'intention de l'Assemblée générale, en vue de sa session extraordinaire du 20 novembre 2019, à l'octroi d'une subvention d'investissement exceptionnelle de CHF 800'000.-.

**L'Assemblée générale de l'ACG, en date du 20 novembre 2019, a accepté la participation du Fonds intercommunal à cet investissement à hauteur de CHF 800'000.-.**

*Il est pris acte de la décision de l'ACG.*

**La présidente.** Nous pouvons nous en réjouir car ces 800 000 francs iront évidemment aux équipements de la Nouvelle Comédie.

## 6. Pétitions.

**La présidente.** Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-411, «Soutien au Club de tennis de table UGS-Chênois»;
- P-412, «Pour que la piscine de Pâquis-Centre reste ouverte les mercredis et les jeudis soir»;
- P-413, «Arbres abattus en Ville de Genève: Halte au massacre! Pour un moratoire sur toute nouvelle coupe d'arbre!».

**La présidente.** Ces pétitions sont renvoyées directement à la commission des pétitions. Nous avons une demande de parole de M<sup>me</sup> Delphine Wuest...

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). Merci, Madame la présidente. Avec le dépôt de la pétition P-413, le groupe des Verts souhaite symboliquement offrir un arbre à ce Conseil municipal. Il s'agit d'une *Salvia microphylla*, une sauge utilisée par les Indiens Navajo lors de leurs séances rituelles. Nous espérons que notre Conseil municipal en prenne de la graine en se reconnectant à la terre. Merci. (*M<sup>me</sup> Wuest offre un arbre en pot à la présidente.*)

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. En voilà un joli petit arbre! (*Remarque de M. Brandt.*) C'est un acte symbolique, Monsieur Brandt... (*Remarque de M. Brandt.*) Tout à fait!

## 7. Questions orales.

**M. Pierre de Bocard** (PLR). Monsieur le magistrat Sami Kanaan, le lundi 25 novembre est à marquer d'une pierre noire pour la Genève sportive et ses équipes élite après le vote négatif sur le projet de construction au Pré-du-Stand, car la formation sportive genevoise a été décapitée. Ce vote, à neuf voix d'écart, sacrifie notre jeunesse.

Nous avons une fantastique équipe féminine qui est première du championnat de football de Ligue nationale A. Nous avons une équipe masculine du Servette qui nous propose un superbe football. Nous avons une équipe de hockey qui émerveille cette année avec ses jeunes. Ces sportifs et sportives pouvaient avoir un avenir radieux, et c'est l'oubli qui les attend...

Il n'y a pas de plan B pour notre jeunesse. Le sport-étude est inexistant à Genève. Qu'elle est belle, notre ville, où le sport ne tient qu'à la force de certains passionnés, comme Christian Lanza, qui officie depuis plus de trente années au sein du Servette Football Club!

Ce projet était la pierre angulaire de la future formation sportive genevoise. Neuf voix poussent le sport genevois dans le gouffre. Les terrains de football, la patinoire et les piscines sont déjà surutilisés dans notre ville. La réponse des opposants est de dispatcher tout ce petit monde à travers le canton. C'est dire s'ils n'ont rien à faire de l'avenir de nos jeunes! En ce lundi 25 novembre, Monsieur le magistrat, j'ai eu honte d'être Genevois. (*Exclamations.*) Je vous demande d'avoir le courage et l'ambition politique de défendre le sport genevois et sa relève. Qu'allez-vous faire pour trouver une solution, sachant que les terrains de Balexert n'existeront bientôt plus? L'avenir de nos clubs d'élite, Monsieur le magistrat, repose entre vos mains.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Contrairement à M. Pierre de Bocard, je n'ai pas honte d'être Genevois... On a eu un vote démocratique, avec un écart minime, effectivement. En revanche, je regrette comme lui le résultat en ce qui concerne le volet sportif. Très clairement. Je lui propose de relayer également sa question aux députés du Grand Conseil, dans la mesure où c'est le Canton qui était dans le cas présent à la manœuvre, puisque le Canton est responsable de tout ce qui est relève élite. Ça concerne le mouvement Genève Futur Hockey, l'Association Genève éducation football et les projets d'académie similaires.

Je confirme ce qu'a dit M. de Bocard, nous avons effectivement un paysage sportif genevois exceptionnel. Nous avons des équipes ou des athlètes individuels qui cartonnent dans les ligues supérieures au niveau national et international, quasiment dans tous les sports. Cela témoigne de la vitalité de ce milieu.

La Ville de Genève assure un soutien très conséquent à tous les clubs en général, y compris les associations cantonales et à toutes les installations sportives en ville, et même autour. Elle fournit donc un effort considérable.

Le Canton est responsable de la relève élite, et il serait responsable de trois installations sportives: le stade de Genève, la patinoire du Trèfle-Blanc, qui malheureusement tarde beaucoup à se faire, ainsi que ce projet pour le football.

J'ai envie de dire aujourd'hui que la Ville est évidemment partenaire pour trouver une solution, et je vais voir notamment du côté de la Fondation des Evaux s'il y a moyen, notamment sur les heures de journée où les clubs amateurs ne

jouent en principe pas, d'accueillir au moins une partie, sinon toute l'activité de l'Académie du Servette FC et de l'Association Genève éducation football. Ce sont des discussions à avoir mais je constate une fois de plus que ce sont les communes qui doivent sortir le sport de ce genre de crise. Je regrette infiniment que le Canton ne soit pas en mesure de concrétiser ses engagements. Nous ferons le maximum, mais nous ne pourrons pas complètement le remplacer.

**M. Jean-Charles Lathion** (PDC). Nous avons été alertés il y a peu par un article dans la presse faisant état de la situation désespérée dans laquelle se trouvent certains de nos aînés, qui n'arrivent plus à pourvoir à leurs besoins, se voient expulser de leur logement ou n'ont plus droit aux prestations complémentaires. Pro Senectute, l'association soutenue par l'Etat, n'arrive plus à traiter ces cas dans les délais, faute de ressources humaines. On parle de quatre mois et demi de retard dans le traitement de ces dossiers calamiteux.

Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder. J'aimerais savoir s'il y a une coordination entre la Ville et l'Etat pour traiter les cas des aînés de notre Ville. En bref, que fait-on pour nos aînés qui sont actuellement dans la détresse et dont les dossiers sont en attente?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Vous avez tout à fait raison, Monsieur le conseiller municipal, la situation de certains aînés est dramatique, et ce serait bon que vos relais au Grand Conseil interpellent le Conseil d'Etat car, s'agissant des prestations complémentaires pour les rentiers AVS-AI, il y a effectivement, à ma connaissance, quatre mois de retard – je crois que vous avez les mêmes éléments. C'est particulièrement grave, car certains frais doivent être avancés par les personnes elles-mêmes. Etant donné que leur budget est extrêmement serré et qu'elles n'ont pas les remboursements en temps voulu, elles se retrouvent du coup dans des situations financières vraiment préoccupantes.

S'agissant des questions liées au non-paiement des loyers, je ne peux qu'encourager chaque personne concernée à faire appel au Service social de la Ville de Genève s'il y a effectivement des difficultés de paiement, car nous pouvons trouver des solutions si la demande en est faite suffisamment en amont.

Je rappelle aussi à la population, puisque vous êtes sûrement nombreux à nous écouter ou à nous regarder, Mesdames et Messieurs, que nous avons les Points info dans quatre emplacements de la ville de Genève, où les gens disposent de personnel compétent pour les aider.

Pro Senectute est en grande difficulté financière, en effet, puisque des centaines de milliers de francs lui manquent pour clore son budget. Le dossier est

également en main du Conseil d'Etat. Pro Senectute a demandé que les communes la soutiennent de manière plus importante, il vous est donc toujours possible d'intervenir sur le budget, Mesdames et Messieurs. Néanmoins, aujourd'hui, il n'y a pas non plus de solution face à la situation de Pro Senectute. L'Association des communes genevoises est saisie du dossier, mais on n'a pas encore trouvé d'issue. Alors que fait la Ville de Genève pour les personnes en difficulté sur son territoire? Eh bien, elles ont un point d'entrée, ce sont les Points info et le Service social, qui est tout à fait à même de les aider.

**M<sup>me</sup> Dalya Mitri Davidshofer (S).** Ma question s'adresse à la conseillère administrative Esther Alder. Après-demain, nous fêterons la Journée mondiale du bénévolat. Le bénévolat en Suisse, c'est près de 700 millions d'heures par année, en majorité le fait de jeunes, mais cela concerne aussi l'ensemble de la population. Est-ce que la Ville de Genève a prévu une action particulière pour célébrer cette journée ou pour remercier les bénévoles? La Ville de Genève soutient déjà la plateforme A nous de jouer, à l'intention des jeunes qui désirent s'engager. Est-ce qu'il serait envisageable de faire, sur ce modèle, une plateforme qui s'adresse à l'ensemble de la population, qui mette en relation les bénévoles et les associations mais qui prenne aussi en compte les nouvelles formes de bénévolat, par exemple une aide ponctuelle ou la mise à disposition de matériel ou de salle, comme l'a fait Paris par exemple avec la plateforme Je m'engage à Paris? (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, il n'y a pas de manifestation particulière à l'occasion de la Journée du bénévolat. Néanmoins, sachez que la Ville de Genève remercie régulièrement toutes les personnes qui sont engagées notamment dans le cadre de la politique sociale de proximité ou autour de manifestations spécifiques – je pense au Réveil de la solidarité, le 31 décembre destiné aux personnes seules et démunies. Tous les bénévoles sont évidemment conviés, à la suite de cette manifestation, à se retrouver, sous la houlette du Service social. Nous les remercions régulièrement.

Concernant le soutien que nous offrons aux organisations de bénévoles, la Ville de Genève subventionne notamment Genève bénévolat, qui est une des portes d'entrée pour les personnes qui souhaitent s'engager.

Vous faites référence à des initiatives comme celle de Paris pour inciter les jeunes à s'engager. Nous avons aussi différentes initiatives au niveau du Service de la jeunesse, mais votre proposition est tout à fait intéressante, et je ne manquerai pas de la relayer auprès de ce service.

**M. Simon Brandt (PLR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder. Comme vous l'avez certainement vu dans la presse, de nombreuses classes d'école ne peuvent plus avoir de marmite en chocolat de l'Escalade à la suite d'une décision judiciaire récente qui fait que les parents n'ont plus le droit de la payer. Dans d'autres communes, ce sont les autorités municipales qui ont pris en charge le financement de la marmite pour les classes. Ma question est donc de savoir pourquoi le Conseil administratif ne finance pas une marmite en chocolat pour chaque classe située sur la Ville de Genève?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, c'est vrai qu'il y a eu des restrictions au niveau du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse. Vous parlez de la marmite, mais il y a aussi toute la question des camps pour les jeunes... La Ville de Genève n'a pas pris l'initiative d'offrir une marmite à chaque classe, mais si vous pensez que c'est quelque chose à faire, on pourra peut-être vous le chiffrer lors du prochain budget. Cela étant, vu le nombre d'élèves qu'on a sur le territoire, ça peut quand même représenter des montants significatifs.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne le stationnement sur le quai du Général-Guisan, entre la place du Rhône et la place du Port. Nous avons été alertés sur le fait que plusieurs voitures stationnent sur des places manifestement réservées aux deux-roues. Le soir, c'est un peu la même problématique que de l'autre côté, au quai des Bergues, alors que ces voitures devraient être au parking du Mont-Blanc, qui est à côté et qui est régulièrement non pas vide mais qui offre beaucoup de places disponibles. Ma question est la suivante: est-ce que la police municipale fait des tours pour s'assurer que les voitures qui stationnent sur ce quai, surtout le soir, n'y soient plus, tout comme du reste celles qui stationnent au quai des Bergues?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, merci pour votre question. Je vous rappelle que le stationnement en ville de Genève est principalement géré par la Fondation des parkings. Nous lui transmettrons votre réclamation.

S'agissant de la police municipale, vous le savez, nous avons des effectifs restreints pour accomplir l'ensemble des tâches qui lui incombent. Vous le savez, la police municipale agit notamment en présence de stationnements dangereux qui pourraient gêner les piétons, les vélos ou d'autres usagers de la route. Je transmettrai également votre réclamation à la commandante de la police municipale.

La police municipale agit bien entendu pour faire respecter le code de la route, principalement au centre-ville mais aussi dans les quartiers mais, comme vous le savez, elle ne peut pas être partout en même temps dans tous les quartiers, puisqu'elle s'occupe aussi d'autres incivilités, notamment le soir, avec des effectifs qui sont limités.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG).** J'avais posé cette question par écrit il y a plus d'une année et demie, mais je n'ai jamais eu de réponse. Sachant que les plus grands complexes et institutions publiques de la Ville de Genève sont, de par leur utilisation par des milliers et des milliers d'usagers et d'employés, des producteurs importants d'eaux usées, quel en est l'impact pour l'environnement? Prenons deux cas, à commencer par les piscines. Sachant que les piscines et les centres sportifs de la Ville de Genève n'utilisent pas que des produits 100% biodégradables pour leur nettoyage hebdomadaire et au quotidien, que le contenu de trois bassins de la piscine des Vernets – une piscine olympique, un bassin de 25 m plus une pataugeoire – est déversé lors des grands travaux de nettoyage et de réparation annuels directement dans l'Arve, quelles sont les conséquences de ce déversement direct de plusieurs milliers de mètres cubes d'eau chlorée sur cette rivière et son biotope?

Deuxième exemple, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Sachant que les villes qui ont des hôpitaux universitaires sont réputées pour avoir beaucoup plus de micropolluants dans les eaux que les autres à cause, entre autres, des quantités de traitements et de médicaments utilisés quotidiennement, est-ce que les HUG sont équipés de filtres particuliers pour les eaux usées, ou laisse-t-on cette gestion aux stations d'épuration? Sur toutes ces questions, quels sont les efforts faits par la Ville, notamment auprès des employés et des usagers, et pour quel impact environnemental? (*Remarque.*)

**La présidente.** Merci. M. Barazzone ne peut pas répondre... C'est M. Kanaan qui devrait vous répondre, mais il vous répondra ultérieurement, car il a quitté la salle quelques instants, Madame la conseillère municipale. Encore un peu de patience pour la réponse à votre question... Monsieur Steven Francisco, vous avez la parole.

**M. Steven Francisco (S).** Ma question s'adresse au conseiller administratif Barazzone. Elle concerne les grilles qui encombrant les platanes du collège Voltaire et qui empêchent leur développement. Etant donné que le Service des espaces verts (SEVE) et l'Office cantonal pour l'agriculture et la nature ont confirmé la bonne réception de l'information sur l'urgence de la situation et que

les démarches de ses services sont en cours d'officialisation pour bien informer officiellement que les démarches ont bien été entreprises afin d'entreprendre les mesures nécessaires aux bonnes démarches, j'aimerais savoir quand ces grilles seront enlevées, étant donné que les platanes, qui sont tout de même en bonne santé, ne seront certainement pas abattus. Je vous remercie de transmettre ma question, Madame la présidente.

**La présidente.** M. Barazzone vous répondra ultérieurement, me glisse-t-il aux oreilles droite et gauche... Monsieur John Rossi, vous avez la parole.

**M. John Rossi (PLR).** Je vous remercie, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Selon divers quotidiens, depuis le mois de juillet, de nombreux contrôles anti-bruit ont été effectués dans les villes romandes par les polices municipales. Genève n'est pas citée. Qu'en est-il pour notre ville?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** En réalité, à Genève, les contrôles de bruit sous cet angle-là sont effectués par un service cantonal, le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA). La police municipale n'est pas équipée des instruments pour le faire. C'est donc au SABRA qu'il faut que vous vous adressiez, par le biais peut-être de votre députation au Grand Conseil.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno et concerne la Fête des voisins. Des habitantes outrées m'ont demandé s'il était possible de modifier le nom de cette fête en «Rue des voisins et des voisines». Merci pour la transmission de la question. (*Applaudissements.*)

**M. François Mireval (S).** Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Elle concerne les indemnités diverses et variées perçues apparemment par un certain nombre d'employés, notamment dans ses services puisque la Voirie et la police municipale semblent particulièrement concernées, et dont la presse locale s'est fait l'écho il y a quelques semaines.

Je précise que j'ai pu discuter avec un ancien policier cantonal formé dans les années 1980. Il m'a raconté qu'il avait eu l'occasion durant sa formation – cantonale, j'insiste sur ce point – de percevoir une indemnité pour absence d'indemnité. Le fait relevé par la presse locale ne concerne donc pas que la Ville de Genève,

mais je voulais savoir si cette pratique serait quelque peu révisée par le magistrat principalement concerné et éventuellement par les autres, puisque je pense que le département de l'environnement urbain et de la sécurité n'est pas le seul qui soit concerné.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. En effet, il s'agit d'une problématique gérée par le Conseil administratif dans son ensemble, puisque nous avons adopté un nouveau règlement. Pour le reste, toutes les réponses à vos questions figurent dans les observations de l'audité dans le rapport de la Cour des comptes. Je ne souhaite pas rajouter quoi que ce soit à ce que le Conseil administratif a déjà répondu.

**M. Jean Zahno (UDC).** Comme vous le savez, à la suite de l'introduction du taux d'intérêt négatif, un montant de 5 millions de francs est inscrit dans les comptes 2018 sous «Intérêts à recevoir». C'est l'affaire des banques allemandes, qui n'honorent pas l'emprunt au taux CHF/LIBOR six mois. Je demande donc à M<sup>me</sup> Salerno quelle est la suite donnée à cette affaire. Est-ce qu'à l'heure actuelle toutes les démarches nécessaires ont été entreprises pour trouver la solution et offrir ce cadeau de Noël annonçant que les banques allemandes vont payer sous peu et rétroactivement ce dû d'intérêt inscrit aux comptes 2018?

A défaut de négociation, avez-vous envisagé de facturer les intérêts à retenir sur le montant au prorata temporis et de résilier le contrat, qui n'est pas presté, pour en finir avec cette affaire? *Vielen Dank für Ihre Antwort.*

**La présidente.** M<sup>me</sup> la magistrate vous répondra ultérieurement, Monsieur Zahno. La parole est à M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz.

**M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S).** Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne les sapins de Noël. Avez-vous pensé cette année à faire une information aux habitants et à organiser le dépôt des sapins de Noël dans les îlots de nos quartiers? L'an passé, c'était le no man's land dans nos rues, où les sapins de Noël valsaient, sous les coups de bise, jusqu'à février... Merci, Monsieur le conseiller administratif.

**La présidente.** Quid des sapins de Noël, Monsieur Barazzone?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci, Madame la conseillère municipale. A mon sens, l'information est donnée via la Voirie qui distribue des informations à ce sujet dans tous les ménages, mais je contrôlerai avec le Service Voirie – Ville propre de manière que l'information sur les différents lieux de dépôt des sapins après Noël soit bien transmise.

**M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la maire de Genève et magistrate de tutelle du Service de l'Agenda 21. Elle concerne le festival Les Créatives. L'année passée, en 2018, une série d'événements a été organisée, pour lesquels sept personnes ont été engagées, dont trois personnes racisées, parmi lesquelles une non-binaire.

Leur engagement a été interrompu en raison de désaccords sur le travail lui-même, mais alors qu'elles étaient engagées, elles ont été traitées comme des intervenantes extérieures et n'ont eu qu'une partie de ce qui était prévu côté salaire. Elles ont écrit le 15 novembre une lettre ouverte qui s'adressait notamment à vous, Madame la magistrate, alors j'aimerais savoir si vous comptez intervenir par rapport à cette question, sachant qu'il est extrêmement difficile pour des minorités d'être présentes dans des festivals de ce type, d'être engagées à des tarifs raisonnables ou d'être simplement déjà payées. Or, dans ce contexte, il me semble important que les organisations qui sont notamment soutenues par le Service de l'Agenda 21 soient exemplaires.

**La présidente.** M<sup>me</sup> Salerno vous répondra ultérieurement, Madame la conseillère municipale.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC).** Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne la place du Rhône, qui a été inaugurée en juin 2016 pour la modique somme de 664 000 francs. Le banc circulaire, qui constitue l'élément principal de cet aménagement, est dans un état absolument lamentable à peine trois ans plus tard, ce qui donne une image peu séduisante de Genève. J'aurais souhaité savoir si des mesures seraient prises. Comment se fait-il que la Ville de Genève choisisse du mobilier qui résiste aussi mal?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je m'étonne d'entendre que ce banc soit peu séduisant, car un peuple considérable y est assis à chaque fois que je passe à la place du

Rhône... Il correspond donc à un besoin. Je vous rappelle que c'était un parking sauvage... Nous en avons fait une place où les gens peuvent lier connaissance, y compris au hasard des rencontres.

Cela étant, Madame la conseillère municipale, vous vous êtes aperçue que ce banc circulaire se trouve au bord du lac... Ce mobilier, en tout cas la peinture et la laque dont on l'a enduit, subit les affres si j'ose dire de la température et des changements de température entre l'hiver et l'été. En été, il règne une température considérable et en hiver l'humidité prend possession du bois, comme vous avez pu le constater aujourd'hui.

Nous sommes donc en train de rechercher une laque adaptée. Nous envisageons même de ne pas en mettre du tout pour laisser ce bois respirer, comme c'est le cas des «bancs Genève», qui résistent très bien. Il y a cette laque verte sur les bancs historiques, mais je ne la trouve pas très avenante... Sinon, on peut imaginer de mettre une lasure mais pas de laque, car ça se détériore très rapidement; en effet, l'humidité entre sous la laque et la fait exploser.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG).** C'est une question qui s'adresse au Conseil administratif. Je vous l'expose... Le 26 septembre, la Maison de quartier de la Jonction a écrit un courrier pour demander à utiliser le domaine public pour que puisse s'y dérouler ce vendredi 6 décembre 2019, à partir de 17 h 30, la parade du Père Fouettard. A ce jour, ils n'ont pas reçu l'autorisation de faire cette manifestation, organisée sous l'égide de l'Office fédéral de la culture pour les traditions vivantes dans la société urbaine, une opération à laquelle prend également part le Musée d'ethnographie qui fait venir sauf erreur cette année une délégation autrichienne.

Ça a l'air apparemment tout à fait compliqué d'utiliser le domaine public, alors que la Maison de quartier demande simplement que l'on ferme un petit tronçon du boulevard Carl-Vogt afin que la manifestation ait vraiment lieu au cœur du quartier. Ça a l'air tout à fait compliqué... Ils ont écrit à M. Poggia aujourd'hui à 13 h 30 mais, aux dernières nouvelles, il n'y avait toujours pas d'autorisation. Je demande au Conseil administratif d'intervenir.

Cela dit, comment se fait-il que la Maison de quartier...

**La présidente.** Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* ... qui essaie de mettre la cohésion sociale en avant, ne soit pas plus soutenue?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je réponds de la manière suivante... Vous le savez, quand il y a une manifestation, deux types d'autorisations sont délivrées, l'une par le Canton, l'autre par la Ville. La Ville délivre une autorisation pour l'exploitation et l'occupation du domaine public, et le Canton doit délivrer une autorisation parallèle qui concerne les éléments de sécurité.

D'après les informations qui m'ont été soufflées par mon collègue Rémy Pagani, et que nous avons pu lire également dans une lettre, les Transports publics genevois (TPG) auraient augmenté leurs critères de sécurité, ce qui fait que le Canton n'aurait pas délivré l'autorisation. On peut prendre langue avec ces institutions, cela dit elles sont indépendantes. La Ville peut bien sûr délivrer l'autorisation – elle le fera sous l'angle du domaine public – mais elle ne peut pas se substituer à l'autorité cantonale. Je demanderai aux fonctionnaires du Service de l'espace public de prendre langue avec les services cantonaux compétents, respectivement avec les TPG, pour voir si on peut débloquer la situation.

**La présidente.** Merci, Monsieur le magistrat. Il reste quarante-huit heures pour débloquer la situation en fait... Monsieur Antoine Maulini, vous avez la parole.

**M. Antoine Maulini (Ve).** Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la maire, M<sup>me</sup> Salerno. Elle concerne le déménagement du Service du Conseil municipal à la Coulouvrenière. Il semble que ce processus ait été fait sans concertation avec les collaboratrices et les collaborateurs concernés, mais surtout, que ce déménagement ne soit pas adéquat. Il n'y a par exemple pas d'ascenseur pour l'accueil. Puis-je connaître les raisons de ce nouveau déménagement du Service du Conseil municipal? Est-ce qu'un autre lieu a été prévu, en concertation cette fois avec les collaboratrices et collaborateurs?

**La présidente.** Merci. M<sup>me</sup> Salerno vous répondra ultérieurement. Monsieur Omar Azzabi, vous avez la parole...

**M. Omar Azzabi (Ve).** Ma question s'adresse à M. Barazzone, qui est en charge de l'environnement urbain et de la sécurité. Comme vous le savez bien, Monsieur le magistrat, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication étudie en ce moment trois projets de motions, les motions M-1337, M-1362 et M-1363, traitant de l'usage du plastique, dont le plastique à usage unique qui est utilisé par les fast-foods et autres types de commerces

puis disséminé dans l'espace public. La commission traite deux autres textes, la résolution R-247 et le projet de délibération PRD-217, sur la collecte de déchets en ville, ce qui représente en tout cinq projets relatifs au plastique et à la collecte des déchets en général.

Le problème, Monsieur le magistrat, tient d'une part au fait que de nouveaux règlements municipaux ont été annoncés à la population par presse interposée, sans que ces annonces n'aient été avalisées par le Conseil municipal, d'autre part au fait que l'étude de ces cinq projets soit bloquée en commission parce que les règlements en question n'ont toujours pas été fournis aux commissaires.

Mes questions sont donc les suivantes: quand comptez-vous fournir au Conseil municipal les résultats de vos négociations avec le Canton à propos de la collecte de déchets? Je vous le rappelle, le nouveau règlement doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ainsi que les nouveaux contrats-types de prestations de service de la Ville. Le Conseil municipal doit-il s'attendre à apprendre de nouvelles surprises par la presse, s'agissant d'éventuelles nouvelles réglementations municipales?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Votre question en comporte en fait plusieurs. Je commence par la question de l'interdiction du plastique. Je m'étonne que vous posiez cette question dans cette enceinte, car vous avez déjà reçu une réponse par écrit, comme l'ensemble de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Je rappelle qu'il n'y a pas de règlement municipal pour l'interdiction du plastique. Pourquoi? Parce que nous n'interdisons pas le plastique à usage unique comme pourraient le faire le Canton ou la Confédération dans l'ensemble du canton ou sur notre territoire. Nous utilisons notre pouvoir d'accorder des autorisations sur le domaine public et d'y fixer des conditions, et le Conseil administratif a pris une décision à ce propos. Dans les conditions d'octroi de l'occupation du domaine public, par exemple une terrasse de restaurant ou une manifestation, figurera expressément désormais l'interdiction d'utiliser le plastique à usage unique. Il n'y a donc pas besoin de règlement, et c'est pour cela qu'on ne peut pas vous le fournir. Par ailleurs, la décision a été prise de manière licite puisqu'elle concerne notre champ d'action, c'est-à-dire notre capacité de délivrer les autorisations que nous délivrons.

Troisièmement, nous n'avons pas attendu que des textes soient déposés, y compris par ceux de votre groupe, Monsieur le conseiller municipal, en l'occurrence par M<sup>me</sup> Delphine Wuest, pour réfléchir à cette question. L'administration et les services que j'ai l'honneur de présider réfléchissent à cette question depuis plusieurs mois, voire plusieurs années. Nous avons trouvé cette solution à

l'échelle de la Ville, par conséquent vous pouvez tout à fait ou voter le classement de ces motions, puisque les mesures ont été prises, ou alors les accepter pour encourager l'exécutif à le faire.

Nous avons annoncé ces mesures non seulement par l'intermédiaire de la presse, mais nous avons également écrit à l'ensemble des personnes concernées pour qu'elles se mettent si j'ose dire en règle, puisque l'interdiction du plastique à usage unique commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Sur la question des négociations avec le Canton quant à l'internalisation, respectivement l'externalisation de la collecte des déchets d'entreprises, nous avons obtenu un moratoire à la suite des négociations menées avec votre magistrat cantonal, Antonio Hodgers. Nous avons obtenu un délai non pas au 1<sup>er</sup> janvier 2020, comme vous le disiez tout à l'heure, mais au 1<sup>er</sup> janvier 2021, afin de mettre en œuvre une série de mesures et de décider d'ici là d'un plan d'action entre la Ville et le Canton. Nous réfléchissons à plusieurs alternatives que nous présenterons en temps et en heure quand elles auront été décidées. J'espère que mes réponses ont pu éclairer votre lanterne, Monsieur le conseiller municipal.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR).** Cette question s'adresse au Conseil administratif, en tout cas à quatre d'entre eux, voire aux cinq. La législature s'achève le 31 mai 2020. Nous souhaitons – je souhaite en tout cas – savoir ce qu'il adviendra de vos collaborateurs personnels, puisqu'ils étaient censés rester des collaborateurs personnels et ne pas devenir des employés de la Ville de Genève. Est-ce que vous comptez respecter vos engagements ou est-ce que cela va changer?

**La présidente.** Qui va répondre? M. Barazzone répond...

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je réponds pour moi, car c'est vraiment une question très personnelle dans la mesure où nous avons chacun des collaborateurs personnels, sauf peut-être M. Pagani. En ce qui concerne mes deux collaborateurs personnels, ils quitteront l'administration au plus tard six mois après ma fin de fonction, puisque c'est ce qui est prévu contractuellement avec eux depuis toujours.

**La présidente.** Merci... Est-ce que d'autres magistrats veulent répondre à M<sup>me</sup> Patricia Richard?

*Une voix.* Ce sont les mêmes contrats!

**La présidente.** Ce sont les mêmes contrats... M<sup>me</sup> Alder vous répond.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Comme M. Barazzone, je confirme que mes deux collaborateurs personnels cesseront leurs activités au sein de la Ville avec mon départ du Conseil administratif, conformément à leur contrat.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Madame la présidente, comme je déteste qu'on réponde à ma place, j'y réponds de cette manière-là. (*Rires.*) Je n'ai jamais eu de collaborateur personnel, donc la question ne se pose pas pour moi.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je compte bien être encore membre du Conseil administratif au 1<sup>er</sup> juin prochain, si le peuple genevois le veut bien. Encore une précision... La réponse de M. Barazzone est valable pour l'ensemble des collaborateurs personnels. Les contrats sont évidemment identiques. Ce sont des contrats qui se terminent au plus tard six mois après le départ du magistrat ou de la magistrate concernés.

**La présidente.** Très bien, merci beaucoup pour toutes ces précisions. La parole est à M. Tobias Schnebli.

**M. Tobias Schnebli (EàG).** Merci, Madame la présidente. La question s'adresse au Conseil administratif, pas à l'un ou l'autre en particulier. Est-ce que le Conseil administratif peut confirmer que l'Etat, le Département des finances ou l'administration fiscale lui transmet les demandes de rabais ou d'exonération fiscale des entreprises domiciliées en Ville de Genève pour les impôts communaux, afin qu'il donne un préavis sur ces demandes? Dans le cas où de tels préavis ont été donnés par le Conseil administratif, y a-t-il déjà eu des préavis positifs?

**La présidente.** On vous répondra ultérieurement, Monsieur Schnebli. On ne peut pas répondre, semble-t-il. (*Remarque.*) Secret fiscal, Monsieur Schnebli, vous connaissez bien ça! La parole est à M<sup>me</sup> Brigitte Studer.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).** Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder et concerne l'Ecole des mamans. Consternation! Invitée aux portes ouvertes de la Source bleue, lieu d'accueil parents-enfants pour

familles migrantes à l'école des Pâquis qui a été maintenu à la suite d'une pétition des habitants, j'apprends que l'Ecole des mamans devra se terminer à la fin décembre. L'Ecole des mamans propose à des mères d'élèves allophones de suivre des cours de français au sein de l'école de leur enfant pendant que ceux-ci sont en classe.

Selon le site de la Ville, c'est un projet qui est cofinancé par le Canton et la Ville. Fin octobre, vous en parliez en commission comme d'un outil d'intégration, Madame la conseillère administrative. M. Apothéloz avait affirmé que c'est une réponse intelligente et utile, une approche accueillante qui crée des liens forts entre l'école et les familles. Comment envisager meilleure méthode d'intégration? C'est un projet qui fonctionne bien dans notre quartier, qui favorise la rencontre.

D'abord la Source bleue, récemment la piscine, maintenant l'Ecole des mamans... Pour quelle raison détruire des projets qui fonctionnent bien? Pourquoi arrêter ce qui œuvre pour la cohésion sociale? Ce sont vos valeurs, pourtant...

**La présidente.** Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale...

*M<sup>me</sup> Brigitte Studer.* Ne pensez-vous pas que c'est votre rôle d'intervenir et de tout faire pour que ce projet puisse continuer, Madame la conseillère administrative?

**La présidente.** M<sup>me</sup> Alder vous répond-elle? Elle répondra ultérieurement... La parole est à M. Jacques Pagan.

**M. Jacques Pagan** (UDC). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder. Elle vise l'hébergement d'urgence, qui est une obligation constitutionnelle tant fédérale que cantonale pour les personnes en détresse qui se trouvent brusquement démunies, qu'elles soient Suisses, qu'elles viennent de l'étranger, qu'elles soient porteuses ou non d'un permis ou d'un quelconque titre de séjour.

Au gré de ma lecture d'un article paru dans le journal *Le Courrier*, j'apprends que la pratique des autorités vaudoises est de limiter cette durée d'hébergement d'urgence à trois mois au maximum pour satisfaire vraisemblablement aux normes fédérales. Je veux savoir ce qu'il en est au niveau de la Ville de Genève.

Quelle est la pratique dans ce domaine? Est-il possible d'obtenir des éléments de statistiques à ce sujet dans la perspective de l'examen, le 14 de ce mois, du projet de budget dans lequel nous sommes saisis d'une demande d'augmentation de subvention monétaire de 800 000 francs, ce qui portera à 4,1 millions de francs le montant global investi à ce sujet par notre collectivité?

**La présidente.** C'est M<sup>me</sup> Alder qui répond...

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie pour votre question. Sur la limite des trois mois, les accueils hivernaux et ceux de la Ville sont bien évidemment des accueils d'urgence, humanitaires, inconditionnels car aucune autorité ne souhaiterait voir un décès survenir sur son territoire en raison des conditions climatiques.

S'agissant des titres de séjour, c'est vraiment au niveau de la police et du Conseil d'Etat de prendre à bras-le-corps la question des gens qui ne sont plus autorisés à rester sur le territoire. Maintenant, vous savez très bien que c'est quelque chose de quasiment impossible à faire respecter dans la pratique. Et même si vous mettez la limite à trois mois, les gens qui sont à la rue sont à la rue, donc c'est vraiment une problématique.

Je pense que la solution qui a été trouvée avec l'opération Papyrus a été une très bonne solution, car elle a permis à des personnes qui étaient dans l'ombre depuis des années d'avoir enfin un statut. Je pense qu'on devrait beaucoup plus aller dans ce sens car on sait très bien qu'une bonne partie des personnes clandestines restent sur notre territoire, sont employées dans l'économie domestique ou autre – il ne faut pas se voiler la face.

S'agissant de l'hébergement d'urgence, c'est vraiment un hébergement humanitaire, et c'est très important qu'une collectivité publique l'offre. C'est d'ailleurs ce qui avait été voulu par le Conseil municipal lorsqu'il a octroyé le million supplémentaire au Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS) pour qu'elles prennent en charge des personnes qui sont aujourd'hui sans domicile, selon qu'elles soient des femmes, des hommes seuls, des personnes toxicodépendantes, etc.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S).** Ma question s'adresse à M. Barazzone. En allant de la place Bel-Air à la place du Rhône, sur le quai Bezanson-Hugues, on tombe sur huit igloos transparents et plastifiés, avec du mobilier *lounge* et qui sont équipés de chaufferettes au sol. Ces structures sont installées à même le

pavé, lequel n'a plus vu le soleil depuis deux ans puisqu'il est recouvert par de la fausse herbe, ce qui est interdit par le règlement municipal sur les terrasses. Il existe d'autre part une charte de protection de la rade mais, de toute évidence, Monsieur Barazzone, elle n'est pas appliquée.

Le corridor laissé aux piétons est si étroit que c'est très difficile de passer avec une poussette, et certaines mamans se sont même demandé si elles n'empiétaient pas sur l'espace privé. Eh bien, non, il s'agit bel et bien d'occupation abusive du domaine public. Donc, merci, Monsieur le magistrat, de faire respecter les règles et de remettre un peu le sol à disposition de la population.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je réponds volontiers à cette question, sur le principe. Vous avez raison de mentionner qu'un certain nombre d'établissements ne respectent pas le règlement actuel sur les terrasses. S'agissant de l'établissement que vous citez, sachez que depuis plusieurs semaines le dossier est instruit par mes services et que des actions seront entreprises dans quelques jours à ce propos. Pour des raisons de confidentialité, je ne vais pas étaler sur la place publique les mesures qui seront prises, mais sachez que la Ville et en particulier le Service de la sécurité et de l'espace publics de la Ville de Genève est déterminé à faire respecter le règlement en général.

S'agissant du quai des Bergues et de celui que vous mentionnez, nous allons établir un plan de site avec les services de Rémy Pagani – nous l'avons déjà fait pour le quai des Bergues et nous allons le faire pour le quai d'en face – puisque c'est une zone protégée comme vous l'avez dit. Le but est de fixer des règles encore plus strictes pour les terrasses au bord de l'eau de manière à préserver l'harmonie du paysage ou en tout cas que les terrasses s'intègrent dans le paysage. Nous publierons à ce propos des plans et des règlements quand ce travail sera fait. Je vous remercie de m'avoir interpellé. Ne soyez pas inquiète, Madame la conseillère municipale, les services y veillent.

**M. Olivier Gurtner (S).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder. Caritas a présenté un rapport qui fait état que 100 000 enfants se trouvent sous le seuil de pauvreté en Suisse. Le dispositif genevois de protection face aux risques de pauvreté a cependant été salué. J'aurais voulu en savoir davantage, s'agissant de la Ville. Est-ce qu'il y a des interventions significatives? Est-ce que des besoins supplémentaires sont nécessaires? (*Brouhaha.*) Merci au «Muppet Show» de derrière de s'abstenir, comme ça on peut entendre ce qui se passe...

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, effectivement la Ville de Genève est très impliquée dans la question de l'application des droits de l'enfant, et c'est vrai qu'on a fêté cette année le trentième anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Que fait la Ville de Genève en matière de pauvreté? C'est aussi souvent la pauvreté des familles... Un des dispositifs qui est fortement soutenu aujourd'hui par la Ville est celui de l'association Païdos, qui accueille les familles et les enfants sans domicile. C'est un dispositif conséquent puisqu'il offre quarante places. Il est vraiment salué par toutes les associations impliquées sur cette question de la précarité.

Vous savez très bien que les enfants ne doivent pas souffrir de la pauvreté des parents. Il est donc évidemment possible, lorsqu'un enfant sans papiers fréquente l'école, de financer par exemple ses repas du restaurant scolaire, et il est possible aussi d'obtenir d'autres aides à travers le Centre de contact Suisses-immigrés.

C'est extrêmement complexe et c'est vrai que les politiques que nous menons au niveau de la Ville de Genève visent vraiment à favoriser l'égalité d'opportunités, quelle que soit la situation familiale dans laquelle un enfant peut se trouver. Là encore, les points d'entrée sont les Points info, où les collaboratrices et collaborateurs ont toujours à cœur de répondre aux besoins des personnes en situation difficile, ou à toute demande d'ordre administratif.

**M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder, la conseillère administrative. Pouvez-vous nous donner le nombre d'enfants inscrits en crèche par le Service de protection des mineurs – tout du moins le nombre de lettres de soutien que vous avez reçues –, le taux en pourcentage et la priorité qui en est faite?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Je répondrai ultérieurement...

**La présidente.** Très bien, un peu de patience, Madame la conseillère municipale... La parole est à M. Pascal Spuhler.

**M. Pascal Spuhler (HP).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder en ce qui concerne la partie «école» et à M. Barazzone en ce qui concerne la partie «domaine public». Les Pâquis étaient

honorés chaque année, à la période des Fêtes, d'un immense sapin planté à la place de la Navigation que les enfants de l'école primaire de Pâquis-Centre se faisaient un plaisir de décorer lors des cours d'activités créatrices.

Cette année, on apprend que la Ville de Genève a supprimé la subvention qui permettait d'installer ce grand sapin. Les enfants ne peuvent plus le décorer et faire plaisir par ricochet aux familles des Pâquis. Je voulais savoir ce qu'il en était, car les écoles sont en train de faire une collecte auprès des parents pour mettre ce fameux sapin et je trouve un peu étonnant qu'on n'ait à ce point plus de deniers publics pour le plaisir des familles au sein des Pâquis.

**La présidente.** La magistrate vous répondra ultérieurement, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Pascal Holenweg.

**M. Pascal Holenweg (S).** Ma question s'adresse à notre ministre des sports, qui entend le rester... Contrairement à M. de Boccard tout à l'heure, j'étais assez fier, le 25 novembre, d'être Genevois, non pas tant à cause du résultat du vote sur le Pré-du-Camp, mais grâce au fait que nous ayons pu voter sur un projet de ce type. Ce projet gazométrique, avec un promoteur privé, avec des terrains d'entraînement, farci de bureaux dans un canton où il y a des milliers de bureaux vides, méritait en effet d'être soumis au vote populaire...

Que peut faire la Ville de Genève, sachant que, dans le domaine du sport comme dans celui de la culture, elle est le principal acteur institutionnel dans ce canton pour tenter de convaincre le Canton d'éviter de présenter des projets dont le président de l'Association cantonale genevoise de football a dit qu'il fallait une demi-heure pour les expliquer puisque, quand un projet doit être expliqué en une demi-heure, on peut être à peu près certain qu'il sera refusé par le peuple quand on le lui soumettra? Qu'est-ce que la Ville de Genève peut faire pour convaincre le Canton de ne pas présenter...

**La présidente.** Une minute, Monsieur le conseiller municipal...

*M. Pascal Holenweg.* ... de projets qui sont soit condamnés à l'échec, soit condamnés à contourner le vote populaire comme dans le cas du stade de la Praille?

**La présidente.** M. Kanaan vous répond, Monsieur le conseiller municipal.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, votre question a une certaine dimension rhétorique, c'est votre droit le plus strict par ailleurs... Très factuellement, comme vous le relevez vous-même, ce projet était d'ordre cantonal, alors je ne me prononce pas sur le projet dans son ensemble. Je redis ce que j'ai dit à M. de Boccard, sur le plan strictement sportif c'est effectivement une mauvaise nouvelle parce que ce projet permettait, on l'a dit, de regrouper de manière rationnelle et efficace l'ensemble de l'activité de formation du Servette Football Club, hommes et femmes. Elle est aujourd'hui dispersée sur de nombreux terrains qui sont en partie inadéquats, d'ailleurs, comme l'est celui de Balexert. Et ça ne concerne pas uniquement les terrains; ça concerne aussi les salles d'entraînement, notamment les salles d'entraînement physique, les bureaux et ainsi de suite.

Ce projet faisait sens, car c'est difficile d'aménager des terrains de football qui sont consommateurs d'espace dans un canton qui a évidemment des défis en matière d'allocation de l'espace. Nos propres terrains municipaux sont déjà très utilisés – je pense à Varembe, à Frontenex, à Vessy, au Bout-du-Monde. Nous essayons bien sûr d'optimiser leur usage, mais ils sont très utilisés, notamment le soir et le week-end, par de très nombreuses équipes. Je rappelle que la ville de Genève accueille plus de la moitié des clubs genevois sur ses propres terrains, qui tournent vraiment à plein régime.

Les projets de relève élite sont d'ordre cantonal comme je l'ai dit, et je ne vais certainement pas faire les projets à la place du Canton. Ce qui est sûr, c'est que nous devons avoir une discussion avec le Canton sur les options, puisqu'on ne peut pas juste remplacer ce projet tel quel. La piste la moins abstraite que je m'engage à creuser avec le Canton est celle de l'utilisation en journée des terrains de la Fondation des Evaux, sachant qu'il y a quand même des clubs qui jouent là-bas. Nous avons déjà eu des contacts avec le Servette FC à ce sujet. Peut-être qu'une utilisation plus étendue des terrains serait envisageable du côté des Evaux, mais il faudra notamment la pleine collaboration du Canton.

On peut dire que cette votation est une mauvaise nouvelle. Cela étant, le Canton économise ainsi des moyens conséquents qui auraient été investis au Pré-du-Stand – et non pas au Pré-du-Camp, qui est à Plan-les-Ouates, il y a souvent confusion... Ces moyens pourraient être réinvestis aux Evaux. A mon avis, c'est la piste la moins abstraite sur laquelle nous nous engageons à travailler, même si c'est uniquement par conviction, comme je l'ai dit, afin de soutenir le sport puisque c'est théoriquement une responsabilité strictement cantonale.

**M. Jean-Pascal Cattin (MCG).** Ma question s'adresse à M. le magistrat Barazzone. Monsieur le magistrat, je me permets de revenir sur le sujet du nouvel aménagement du chemin de la Tour-de-Champel. Interpellé par l'extrême dureté

des propos échangés dans cette salle au cours de la dernière séance plénière, je me suis rendu personnellement sur place afin de me faire ma propre idée de la situation. Il semble bien en ressortir qu'un des deux bancs qui était placé aux abords immédiats de la tour ait été effectivement enlevé, et personne ne sait exactement où il a été déplacé.

D'autre part, un trottoir élevé, placé aux limites de la route en lieu et place d'un point de passage abaissé, empêche les vélos qui veulent se rendre à cet endroit d'y accéder facilement. Pour plus de clarté, je vous ai fait suivre par courriel des photos de cet emplacement, Monsieur le magistrat. Auriez-vous l'amabilité de me faire savoir, à votre meilleure convenance, si vous comptez laisser les choses en l'état ou si vous envisagez d'entreprendre des travaux qui sont nécessaires pour que cet emplacement revête l'aspect qui était le sien auparavant, avant que ces changements ne surviennent? Merci de votre aimable réponse.

**La présidente.** Merci. Le magistrat vous répondra ultérieurement, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M<sup>me</sup> Albane Schlechten.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S).** Merci, Madame la présidente. J'ai une question pour M. Pagani, j'en ai bien peur... M. Hodgers, que nous avons auditionné il y a quelque temps en commission de l'aménagement et de l'environnement, avait l'air plutôt positif sur la question du triangle du parc de la Jonction. Cela étant, j'ai entendu dire par les actrices et acteurs du quartier, et notamment le Forum pointe de la Jonction, que ce n'était pas si simple et qu'il y avait quand même quelques blocages du côté de la Ville de Genève. Je voulais donc savoir où en était la question de l'achat du terrain par la Ville au Canton.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Madame la conseillère municipale, il ne faut pas avoir peur de me poser des questions, on n'en est pas à ce point-là... Effectivement, nous avons mis des conditions à l'achat de ce terrain, notamment de dépollution. Les tests qui ont été effectués laissent en effet imaginer une pollution plus importante que prévu, et je n'ai pas envie de me retrouver ou de mettre la Ville de Genève dans la situation qu'elle a connue avec le terrain d'Artamis. Je vous rappelle que nous avons dû mettre 60 millions de francs pour dépolluer ce terrain-là, alors qu'on nous disait que les échantillons ne montraient pas de problèmes. Soixante millions de francs pour commencer à construire, je vous passe la délicate facture... Enfin non, je ne vous la passe pas, je vous l'ai soumise, Mesdames et Messieurs, et c'est effectivement assez rude quand il s'agit de payer.

En l'occurrence, nous achèterons ce terrain. La volonté est évidente, du côté du Conseil administratif, d'acheter ce terrain. Sauf qu'il y a effectivement un certain nombre de conditions. Et il y en a une nouvelle, car les TPG se sont aperçus qu'il y avait un bâtiment administratif qui leur servait sur le terrain que l'Etat voulait nous vendre. C'est un bâtiment qui se trouve à l'entrée de la passerelle de la Jonction. Quand vous allez au Galpon, c'est du côté droit. En fait, ce bâtiment ne sera pas libéré, donc il s'agit de redéfinir l'assiette sur laquelle nous allons racheter le terrain. Il y a toute une série d'éléments complexes qui se mettent en travers du chemin; toujours est-il que je vous assure, Madame Schlechten, que ce terrain reviendra dans l'escarcelle de la Ville. Je déposerai une proposition d'achat, puisque, même si l'Etat nous fait une remise, si j'ose dire, ce terrain nous coûtera quelque menue monnaie... Je vous remercie de votre attention.

**M. Stefan Gisselbaek (PLR).** Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Rémy Pagani. Le 17 avril 2019, notre Conseil municipal a voté la proposition PR-1337, soit l'approbation du plan localisé de quartier (PLQ) dit de la Petite-Boissière. Durant ce débat, nous avons également voté la recommandation suivante, proposée par M<sup>me</sup> Delphine Wuest: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'organiser un rendez-vous incluant toutes les parties, notamment l'Association des habitants de la campagne Charles-Martin, et de s'engager à prendre en compte certains points qu'ils soulèvent avec raison, comme le maintien de deux bâtiments patrimoniaux supplémentaires.»

Ma question est de savoir si une suite a été donnée à cette recommandation. Si oui, laquelle? Sinon, pourquoi, et pourquoi, dans cette hypothèse, le Conseil administratif n'a-t-il pas indiqué au moment du vote qu'il n'entendait pas y donner suite?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Le chemin est encore long, car ce PLQ est une initiative municipale qui a été soumise au Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat est en train de l'examiner pour le valider ou non, puis ce PLQ reviendra dans cette enceinte si mes souvenirs sont exacts. Peut-être que nous avons déjà fait ce va-et-vient, mais je ne crois pas... Dans cette attente, je prendrai bien évidemment langue avec l'ensemble des habitants, qui ont d'ailleurs toujours été associés au processus de mise en place de ce PLQ.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).** Il faut juste que je retrouve la bonne page... Voilà! En préambule, j'aurais voulu répondre à M. Barazzone sur notre motion relative à l'interdiction du plastique et à la gestion des déchets... Elles seront obsolètes à partir du moment où nous aurons pu vérifier les documents concrets.

**La présidente.** Votre question, Madame la conseillère municipale...

*M<sup>me</sup> Delphine Wuest.* D'accord, alors je vais passer à ma question qui s'adresse à MM. Barazzone et Pagani. Les habitants de Champel demandent à être informés à propos du futur plan de circulation après la mise en service de la liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA) et la fin des travaux.

Actuellement, c'est n'importe quoi du point de vue de la circulation, et même la police semble débordée. Pouvez-vous les rassurer sur le fait que la situation sera améliorée via une fluidification du trafic et qu'un plan raisonnable et raisonné est prévu? Il ne s'agit pas juste de le dire mais bien sûr de l'expliquer. Surtout, quelles seraient, quelles seront ces mesures? Par quels moyens d'information avez-vous prévu d'informer la population? Peut-être des panneaux, comme on a pu en voir à Rive alors que le projet est plus lointain? Voilà, ma question attend une réponse...

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais d'abord nous excuser des désagréments tant à Champel que sur la route de Chêne devant le futur arrêt du tram qui se situera devant une des sorties de la gare des Eaux-Vives. Actuellement, c'est une fourmière. Le délai, c'est le 15 décembre. A 5 h du matin, tout doit être en route, tout doit fonctionner. Il y a effectivement beaucoup de travaux, nous prions donc les habitants d'avoir encore un peu de patience. Il y a encore eu un article ce matin dans notre journal préféré, qui faisait état de la situation, notamment à Champel.

J'aimerais dire à M<sup>me</sup> la conseillère municipale qu'elle trouvera sur internet le PLQ qui a été élaboré et discuté longuement avec la population. D'ailleurs tous les habitants peuvent le trouver sur internet. Il a été adopté par le Conseil d'Etat et par ce Conseil municipal il y a dix ans; il réglait les problèmes de circulation tant à Champel que sur la gare des Eaux-Vives. Donc un peu de patience, Madame la conseillère municipale... Tout devrait fonctionner comme on l'a établi il y a dix ans, notamment au niveau de la circulation. (*Remarque de M<sup>me</sup> Wuest.*)

**La présidente.** On ne peut pas rebondir dans les questions orales, Madame la conseillère municipale... Désolée. La parole est à M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Je vous remercie, Madame la présidente. Ma question s'adresse à la personne du Conseil administratif que je préfère, M<sup>me</sup> la conseillère administrative Esther Alder. Vous avez mis en œuvre la nouvelle tarification des institutions de la petite enfance. Je voulais savoir si vous aviez eu des retours.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, sachez que j'ai rencontré encore récemment la cheffe du Service de la petite enfance; le nouveau modèle de tarification proposé ne rencontre aucune opposition. Au niveau de mon secrétariat, nous avons reçu deux demandes sur 4000 familles, la première d'une personne qui n'avait pas encore obtenu son bordereau d'imposition, la seconde d'une personne qui demandait un échelonnement de paiement. C'est une réforme extrêmement bienvenue et bien vue par les familles. Je vous rappelle qu'elles seront gagnantes financièrement parlant pour la plupart d'entre elles sur l'année 2020.

**M. Gazi Sahin (EàG).** J'ai une question pour M<sup>me</sup> Alder. Madame la magistrate, le froid est bel et bien là. Je sais que la Ville de Genève s'en est plutôt bien sortie l'année passée par rapport à l'accueil des sans-abris. Quelle est en quelques mots la situation qui nous attend cet hiver, et quelles sont les dispositions qui ont été mises en place?

**La présidente.** Monsieur Barazzone, vous lui répondez?

*M. Gazi Sahin.* M<sup>me</sup> Alder...

**La présidente.** Ah, c'est M<sup>me</sup> Alder, pardon... La neige et M<sup>me</sup> Alder...

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie pour votre question. Comment se déploiera le plan d'action cet hiver? Eh bien, nous avons renforcé l'accueil au niveau des abris. L'abri de Richemont a doublé sa capacité d'accueil, et nous avons ouvert l'abri des Vollandes pour une centaine de personnes. Notre capacité d'accueil est donc aujourd'hui de 200 places, plus toutes celles qui ont été financées par un crédit budgétaire supplémentaire attribué au CAPAS et qui se déploient sur différents sites pour accueillir des publics différenciés: des femmes, des personnes en proie à des problématiques de dépendance, des hommes seuls et encore d'autres personnes.

Aujourd'hui, nous avons augmenté notre capacité d'accueil de manière vraiment conséquente, et il y a encore, je l'avais déjà dit lors d'une précédente interpellation, les 40 places que nous déployons grâce à Païdos pour les familles. Je ne dirais pas que les choses se présentent bien, étant donné la population qui est accueillie et la situation dramatique que ces personnes vivent, mais nous pensons pouvoir faire face. Nous avons aussi tout le déploiement des tournées nocturnes

qui est entré en force et qui nous permet, soit sur signalisation, soit à travers les tournées, de voir quelles personnes sont encore aujourd'hui sans un abri. Le cas échéant, elles sont conduites vers des espaces sûrs et protégés.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je reviens sur la question posée précédemment sur le rapport de la Cour des comptes et les indemnités du personnel. J'aimerais savoir ce qu'entend faire le Conseil administratif dans ce domaine. J'ai bien entendu qu'ils feront un nouveau règlement et ainsi de suite, mais il me semble quand même qu'il y a eu quelques dérapages, c'est le moins qu'on puisse dire...

Est-ce que le Conseil administratif entend venir à la commission des finances pour au minimum s'expliquer et présenter le projet de rectification du règlement qu'on nous annonce? Ce serait en tout cas le minimum que devrait faire le Conseil administratif, car c'est tout de même un comble qu'on ait pu se permettre dans les départements une interprétation, on va dire, de ces différentes règles de manière aussi large, quitte à donner des indemnités quand ce n'est pas prévu, ou même quand on n'en a pas le droit – des indemnités auto-validées par certains... Après les frais du Conseil administratif, c'est maintenant les indemnités du personnel...

Alors ce qui est juste est juste. Il est juste qu'ils aient ce à quoi ils ont le droit. Par contre, les abus ne sont pas normaux, Ça doit non seulement être rectifié, mais il y a aussi des leçons à tirer, peut-être en centralisant les ressources humaines dans un seul département, celui des finances.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** Je ne me prononcerai pas sur le volet relatif aux services. Par contre, c'est bien volontiers, comme le souhaite M. Sormanni, que le Conseil administratif viendra en commission des finances pour lui présenter le règlement qu'il a adopté et pour lequel il doit consulter les partenaires sociaux, ce que nous ferons d'ailleurs dans le courant du mois de décembre.

**M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve).** Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne le bus TPG 35, qui va au cycle d'orientation de l'Aubépine. Il est toujours surchargé aux heures d'école. Peut-on donc prévoir un deuxième bus à ces heures-là?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce bus est la fusion de trois lignes de bus et il a été électrifié. Je me réjouis qu'il remporte un vrai succès. Ça correspond à un besoin

important, qui va d'ailleurs grandir, puisque ce bus passe à la sortie du petit tunnel de la gare Genève-Champel du Léman Express, que va emprunter en tout cas tout le personnel de l'hôpital. La municipalité l'a d'ailleurs imposé, grâce au Conseil municipal, dans la construction du CEVA, et je me suis chargé de relayer cette demande avec pugnacité.

Je relaierai donc aussi votre demande auprès des TPG, mais je vous invite à faire de même, Madame la conseillère municipale, pour faire en sorte qu'un bus plus important – malheureusement pas électrique, ou alors qu'on double la ligne – soit mis à la disposition de la population qui en a bien besoin.

**M. Manuel Alonso Unica (HP).** Ma question s'adresse à M. Barazzone ou à M. Pagani. Les dégâts survenus à la suite d'une inondation en mars 2018 aux Pâquis avaient été provoqués par une borne de feu. Depuis lors, le commerce Pâquis Market se trouve dans des problèmes financiers. Il a non seulement eu des problèmes financiers mais en plus il a dû survivre jusqu'à ce jour. Il fait face à un mur de silence de la part des autorités. Ce n'est quand même pas acceptable, car la Ville de Genève devrait venir en aide aux petites et moyennes entreprises (PME), aux commerçants, plutôt que de les laisser dans le brouillard.

Est-ce que la Ville de Genève est assurée dans un tel cas? Je pense que M. Barazzone ou M. Pagani doivent être au courant. Est-ce que vos services peuvent venir à court terme en aide à ce commerçant en communiquant avec lui sur ce qui se passe? Je rappelle que le rôle de la Ville de Genève est d'être au service des citoyens, non pas de les étouffer, et les PME doivent être soignées plutôt que maltraitées.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, étant donné qu'il y a un litige entre cette personne et la Ville de Genève, notamment sur l'assurance, je ne souhaite et ne peux pas faire de commentaire sur ce cas particulier tant qu'il n'y a pas de droit jugé et d'arrêt du tribunal, puisque les responsabilités doivent être déterminées par un tribunal. Je n'entends pas faire de commentaire au nom du Conseil administratif sur ce cas particulier.

**La présidente.** Madame Alder, je vous donne la parole...

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Je réponds à M<sup>me</sup> Studer au sujet de l'Ecole des mamans des Pâquis. Effectivement, elle est en difficulté. Il y a eu, le 31 octobre, une rencontre entre le comité de l'Ecole des mamans et

l'Unité vie associative de mon département. L'École des mamans a effectivement fait état du licenciement des enseignantes de français pour la fin de l'année. Dix mille francs manquaient aussi pour payer les charges sociales; et il y avait encore des dettes...

Sachez que c'est le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) qui soutenait très fortement ce dispositif et qui a informé qu'il mettait fin à son subventionnement au 30 juin 2020. Après cette rencontre d'octobre, l'Unité vie associative a pris contact avec le BIE qui a informé mes collaborateurs qu'une étude mandatée par le Département de l'instruction publique et le BIE avait conclu que le projet de l'école correspondait davantage à un projet d'intégration sociale qu'à un projet de cours de langues. Les critères et exigences en matière de cours de français et d'accueil préscolaire ont été revus à la hausse et l'École des mamans n'y répond clairement plus. Par conséquent, l'école relèvera désormais du champ d'intégration sociale, ce qui implique un financement réduit.

S'agissant de la Ville de Genève et de mon département en particulier, la subvention octroyée à ce projet reste inscrite au projet de budget 2020. Nous subventionnons la faïtière, puisqu'il y a plusieurs dispositifs d'Écoles des mamans. Le financement couvre bien l'accompagnement des familles dans leur vie de quartier – en particulier des mamans et des enfants – en leur permettant d'avoir des liens privilégiés avec les associations et les institutions de quartier. A noter toutefois que le subventionnement de la Ville de Genève n'a jamais couvert les frais liés aux cours de français ni ceux de la garderie.

Encore une précision: une séance entre le BIE, le DIP, les associations et la Ville sera organisée probablement avant la fin de l'année. Cela étant, mon département ne s'ingère pas dans le fonctionnement des partenaires associatifs, et c'est la raison pour laquelle nous avons pris acte de cette situation. Maintenant, vous avez toujours le loisir, si vous pensez que c'est nécessaire, de prendre les dispositions que vous voulez en matière budgétaire.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Ma question s'adresse certainement à M. Pagani. Je me permets de revenir sur la question écrite QE-526, intitulée «Bilan de législation du bétonnage en Ville de Genève», que j'ai déposée en date du 17 avril 2019. Je posais deux questions: le Conseil administratif peut-il chiffrer le nombre de mètres carrés bétonnés sur le territoire de la Ville de Genève pour ce qui est de cette législation jusqu'à aujourd'hui? Par ailleurs, depuis le début de la législation jusqu'à aujourd'hui, combien d'arbres ont été abattus sur le territoire communal?

Je conçois que la question puisse demander un certain temps pour qu'on y réponde, toutefois je remarque que je n'ai toujours pas eu de réponse à ma question écrite alors que je l'ai déposée il y a plus de huit mois.

**La présidente.** On rappellera le règlement... Il devrait normalement être répondu aux questions écrites dans le mois qui suit, mais bon...

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Madame la présidente...

**La présidente.** Oui, Monsieur Pagani...

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* M. Bertinat comme certains conseillers municipaux font les questions et les réponses, et il a fait une réponse tout à fait pertinente, car il n'est en effet pas simple de répondre à une question pareille. (*Brouhaha.*)

J'ai cru au début qu'il était simple de donner le nombre de mètres carrés bétonnés dans notre ville. Alors là! Déjà, on a 250 km de rues, ce n'est pas simple de les entretenir et de refaire le revêtement phonoabsorbant. Ça nous est d'ailleurs bien souvent reproché, et je prie la population de nous en excuser. Toujours est-il que c'est compliqué, et ça l'est d'autant plus que nos rues sont extrêmement sollicitées, comme le sait M. Bertinat. Contrairement à d'autres villes qui sont un peu plus calmes, nous devons changer les tuyaux tous les cinquante ans. Je vous laisse faire le calcul... Cela impose, si on a 250 km de rues, de faire des travaux chaque année sur 2,5 km. C'est ce qui fait que notre ville est en permanence en chantier. Cet aparté mis à part, c'est compliqué de répondre à cette question.

Et au niveau des arbres, alors là! Là aussi, je pensais que ce serait assez simple. Mais il y a tellement de personnes qui interviennent! Il se trouve que j'ai été interpellé pour un chantier à la route de Meyrin, sur la rue des Fontaines-Saintes ou un peu plus bas. Il n'est pas mené par nous mais la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) en est superficiaire. Là aussi, des habitants se sont inquiétés de l'éventuelle disparition des arbres. Et pour dix arbres, j'ai dû faire des recherches quasiment archéologiques... En fait, je me suis aperçu qu'un seul arbre, non pas dix, serait peut-être abattu. Toujours est-il que c'est très compliqué, car ça a fait intervenir un promoteur privé avec lequel la FVGLS travaille pour cette autorisation de construire – ce n'est pas de notre fait – y compris l'autorisation d'abattage. Il y a donc toute une série d'informations que nous ne possédons pas. Sans parler du SEVE, sans parler d'autres intervenants, du Canton ou du CEVA, en l'occurrence du Léman Express, qui a abattu passablement d'arbres et qui en a replanté. Tout ça demande à être réconcilié. Alors je demande un peu de patience à M. Bertinat. Mais on va y arriver. Je vous remercie de votre attention, Madame la présidente.

**La présidente.** Alors nous voilà rassurés puisqu'on va y arriver... Merci, Monsieur le magistrat. Monsieur Deonna, vous avez la parole.

**M. Emmanuel Deonna (S).** Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder et à M. Pagani. Nous avons été alertés du fait que l'école primaire de Prieuré-Sécheron n'était pas raccordée à l'eau chaude. Par ailleurs, les points de savon fixes dans les toilettes ne semblent pas non plus régulièrement renouvelés.

Comme vous le savez, chaque année les épidémies d'infections virales touchent de nombreuses personnes, enfants comme adultes. Face aux antibiotiques, vaccins et autres médicaments, le lavage des mains pourrait sembler trop simple pour être efficace.

Pourtant les études ont démontré son efficacité dans la prévention des infections comme la gastro-entérite, la grippe saisonnière ou les infections respiratoires, notamment dans les établissements scolaires qui sont des lieux privilégiés de contagion pour les enfants. Selon les recommandations sanitaires, le lavage des mains avec un savon liquide doit, pour être efficace, durer au moins trente secondes.

Est-ce que le département de la cohésion sociale et de la solidarité, le Service des écoles ou le département des travaux et des constructions peuvent et vont prendre des mesures pour remédier à cette situation?

**La présidente.** Qui répond? M<sup>me</sup> Alder vous répond, Monsieur le conseiller municipal.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Ecoutez, nous prenons note de votre information, Monsieur le conseiller municipal, et évidemment que nous allons immédiatement faire en sorte que l'eau chaude soit remise s'il n'y en a pas, et voir pourquoi il y a un problème. S'agissant des savonnettes, nous allons aussi y remédier.

**M. Thomas Zogg (MCG).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder. Elle concerne l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 2019. J'aimerais savoir si la magistrate peut nous faire un retour sur ce qu'en a pensé la population et s'il y a eu d'éventuels retours négatifs. Si c'est possible, j'aimerais qu'elle nous informe le mois prochain ou dès maintenant du solde restant en termes de non-dépensé,

puisqu'il y a des personnes qui n'utilisent pas l'entier du montant. J'aimerais savoir à combien il se monte.

**La présidente.** Qui répond à M. Zogg? Madame Alder, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Je remercie M. Zogg pour sa question. L'ARS a évidemment été très demandée. Je ne peux pas vous donner l'état de la situation avant l'année prochaine, car les personnes ont encore jusqu'à la fin de l'année pour utiliser les montants dédiés à cette allocation. Le moment venu, je ne manquerai pas d'informer la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse de la situation en ce qui concerne cette enveloppe. Mais on sera vraisemblablement toujours dans les montants qui ont été budgétisés.

**M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG).** Ma question s'adresse à M. Barazzone. Pourquoi nous avoir refusé l'immersion à la police municipale, alors que vous avez accepté la présence d'une conseillère municipale chez les pompiers pendant vingt-quatre heures? Serait-ce parce que c'est le Mouvement citoyens genevois qui en a fait la demande et que la demande qui concernait les pompiers a été faite par une conseillère municipale du Parti démocrate-chrétien?

**La présidente.** Ah... Monsieur Barazzone, vous avez la parole! (*Rires.*)

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Absolument pas, Madame la conseillère municipale, puisque c'est de mémoire M<sup>me</sup> Pérez qui a fait une immersion et qu'elle n'est pas démocrate-chrétienne. Je ne sais pas si Simon Brandt en avait fait une ou pas... D'autres conseillères municipales ou conseillers municipaux ont en fait et, vous le savez, des immersions ou parties d'immersion ont été effectuées par des magistrats communaux qui, je vous le rappelle, financent également le SIS dans des cadres bien définis.

Cela étant, il n'y a pas de secret de fonction à respecter au SIS, en tout cas pas dans la même mesure qu'à la police municipale. La question se pose donc différemment en fonction des services et des activités. D'ailleurs, je l'avais proposé à d'autres conseillers municipaux et conseillères municipales, comme l'a fait aussi à plusieurs reprises le commandant.

**La présidente.** Merci, Monsieur le magistrat. La parole est à M. Morten Gisselbaek pour la dernière question.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Je crois que ma question s'adresse à M. Kanaan. Elle concerne l'exposition «Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019». C'était une très belle exposition mais elle a malheureusement duré très peu de temps. Elle a eu un grand succès. Est-ce qu'il y aurait une possibilité de la reconduire? Je sais que c'est le Service de l'Agenda 21 qui l'a montée, mais peut-être que M. Kanaan peut répondre.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Oui, Monsieur le conseiller municipal, je partage avec vous et beaucoup d'autres Genevois et Genevoises cet enthousiasme pour la qualité et la pertinence de cette exposition. Cela me permet encore une fois de rendre hommage à l'ensemble des partenaires, notamment le Collège du travail, l'association Archives contestataires et bien d'autres partenaires dans le domaine associatif, ainsi qu'aux personnes ou leurs familles qui ont vécu concrètement ce que signifiait être saisonnière ou saisonnier.

C'est effectivement un projet qui émane d'une motion de votre Conseil qui a été concrétisée, puis le projet a été co-porté par le Service de l'Agenda 21 de M<sup>me</sup> Salerno, le Fonds municipal d'art contemporain et le Service culturel de mon département. Il est vrai que la durée d'exposition a été courte, je suis d'accord avec vous, mais c'est lié au fonctionnement même de cet espace qui s'appelle le Commun, qui est extrêmement sollicité. Au vu de l'énorme travail qui a été fait et, on l'a dit, de la très grande pertinence du résultat, nous essayons d'évaluer la possibilité de remonter cette exposition, de voir si un autre espace pourrait l'accueillir. Nos espaces sont évidemment très sollicités et il y a aussi des enjeux financiers, mais je reconnais que ça vaudrait largement la peine, au vu du message que représente cette exposition.

J'en profite pour revenir sur un autre sujet qui a fait l'objet tout à l'heure d'une question à laquelle a répondu mon collègue Guillaume Barazzone. J'ai vérifié entre-temps, la parade du Père Fouettard de la Maison de quartier de la Jonction est encore plus que d'habitude organisée en partenariat avec le Musée d'ethnographie (MEG), notamment avec la très belle exposition «La fabrique des contes», puisque nous accueillons cette année une tradition autrichienne, les *Glöcklerkappen*. Ce sont plus que des masques, ce sont de magnifiques lanternes mobiles que portent des personnes; il y a des gens qui sont venus d'Autriche et qui participeront à la parade du père Fouettard.

Donc, même si, comme l'a dit M. Barazzone – et je le remercie d'intervenir auprès des autorités cantonales – ce sont elles qui doivent apporter une solution, j'espère moi aussi vivement qu'en en trouve une, car c'est une tradition très ancienne totalement légitime. J'espère que M. Poggia nous entendra. Je l'ai rencontré récemment; il nous a reçu avec un ensemble de responsables de manifestations sportives comme la Course de l'Escalade, le Marathon ou le Triathlon

Proposition: décorations lumineuses de Noël et festival Geneva Lux

pour les problèmes que posent les normes de sécurité et les pratiques en matière de sécurité. Elles sont bien sûr importantes mais elles doivent conduire à permettre la vie collective, que ce soit dans le sport, la culture ou les activités de quartier. Merci.

**La présidente.** Merci, Monsieur le magistrat. Nous passons aux renvois directs en commission décidés en réunion du bureau et des chefs de groupes. Il y a quatre objets.

**8. Proposition du Conseil administratif du 30 octobre 2019 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 900 000 francs pour les années 2020, 2021 et 2022, soit:**

- **l'ouverture d'un crédit de 300 000 francs destiné à renouveler des décorations lumineuses de Noël et développer leur périmètre;**
- **l'ouverture d'un crédit de 600 000 francs destiné à acquérir de nouvelles œuvres pour les trois prochaines éditions du festival Geneva Lux (PR-1381).**

**Introduction**

Le 25 mai 2016, le Conseil municipal votait un crédit de 1 763 400 francs destiné à remplacer des décorations de Noël et acquérir 15 nouvelles œuvres, dont trois projections d'images animées, dans le cadre du festival Geneva Lux. Utilisée dès 2016, la proposition PR-1177 arrivera à son terme au début de l'année 2020.

Le succès croissant du festival nous incite à le découpler des fêtes de fin d'année afin de lui donner une meilleure visibilité. Parallèlement, les éléments décoratifs installés dans l'hypercentre de Genève et dans certains quartiers particulièrement fréquentés vieillissent, se trouvent dans un état d'usure souvent avancé et devront donc être remplacés. Pour ces raisons, nous vous proposons une nouvelle demande de crédit.

Il nous paraît essentiel de poursuivre le développement de ces deux événements tout en les faisant évoluer. Ils ont un impact positif sur la qualité de vie des habitant-e-s, suscitent l'intérêt des touristes, favorisent le commerce local dans une période cruciale et rejaillissent favorablement sur l'image de Genève.

**Exposé des motifs**

Approuvée par le Conseil municipal le 25 mai 2016, la proposition PR-1177 a permis le renouvellement de nombreuses décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année mais aussi l'achat de 10 nouvelles œuvres et de trois projections d'images animées pour les éditions des années 2016, 2017 et 2018 du festival Geneva Lux. Le solde du financement servira à acquérir deux nouvelles œuvres pour la prochaine édition qui se tiendra en janvier 2020.

Grâce à cette demande de crédit, il a été possible de maintenir l'attractivité de l'hypercentre de Genève et de certains quartiers lors des fêtes de fin d'année.

Si l'ensemble du dispositif (décorations lumineuses et festival) s'est progressivement enrichi ces cinq dernières années grâce à la proposition PR-1177, les créations artistiques, qui en constituent pourtant la partie la plus intéressante, semblent «égarées» parmi les guirlandes. La conséquence majeure de cette situation est que le public ne fait pas toujours la différence entre les œuvres et les décorations, fussent-elles artistiques. Indirectement, ce manque de visibilité est de nature à diminuer l'impact artistique du festival dans la cité et à freiner l'implication souhaitée de potentiel-le-s partenaires privé-e-s dont les attentes en matière de visibilité sont essentielles.

La solution envisagée consiste à découpler le dispositif de décorations lumineuses, dont le rôle est d'égayer les places et les rues à l'approche des fêtes de fin d'année, du festival. Cet ajustement stratégique sera testé lors de la 6<sup>e</sup> édition du Geneva Lux qui se tiendra du 24 janvier au 2 février 2020. De cette manière, cet événement lancera la nouvelle année et se démarquera dans une période encore vierge de toute manifestation de ce type.

*Décorations lumineuses de fin d'année*

Pour garantir le remplacement régulier des décorations lumineuses de fin d'année et le développement du périmètre, les services municipaux compétents estiment avoir besoin d'un montant forfaitaire de 100 000 francs par année dès 2020. En effet, l'expérience acquise ces dernières années nous a appris que le coût total pour décorer une fontaine, une place ou une rue peut varier sensiblement d'un endroit à l'autre, principalement à cause d'éléments périphériques tels que la pose de câbles porteurs, d'installations électriques, de dispositifs d'éclairages, etc. En conséquence, acquérir des décorations par zones en respectant une limite financière annuelle maximale nous semble être une méthode plus pertinente que de calculer un prix moyen à appliquer partout. Par ailleurs, il s'agit aussi de pouvoir répondre aux situations imprévues et/ou urgentes: dégâts dus à des conditions météorologiques particulières, déprédations, etc.

*Festival Geneva Lux*

Afin d'assurer le renouvellement et l'attractivité du festival Geneva Lux, l'actuel prix d'achat unitaire des œuvres (80 000 francs hors taxes + le montant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux en cours au moment de l'acquisition) a servi de base de référence. Celle-ci est majorée d'environ 15% afin d'élargir le choix des œuvres et de se fonder sur un chiffre rond qui représente donc la limite unitaire maximale pouvant être dépensée. Nous comptons acquérir en moyenne trois créations par année pour maintenir l'attractivité du Geneva Lux, sachant que la durée de vie moyenne souhaitée d'une œuvre est de cinq ans. Ainsi, nous proposons un crédit cadre annuel de 300 000 francs. Il devrait nous permettre de couvrir les septième et huitième éditions des années 2021 et 2022, le cas échéant la neuvième en 2023 avec le solde si nous pouvons acheter les œuvres à moindre coût.

Grâce à ce repositionnement calendaire et à l'accroissement de l'attractivité découlant de la présente demande de crédit, nous espérons séduire de futurs partenaires privés (sponsors et mécènes).

**Programme prévu***Décorations lumineuses de fin d'année*

La durée de vie des décorations lumineuses varie, notamment en fonction des conditions météorologiques, mais est usuellement comprise entre trois et cinq hivers en tenant compte de l'entretien et les réparations réalisées chaque année par les employé-e-s du Service logistique et manifestations (LOM). Il convient donc de renouveler régulièrement l'ensemble du dispositif afin qu'il puisse fonctionner correctement et conserver tout son éclat. L'objet de la présente proposition de crédit est d'assurer cet objectif pour les fins d'années 2020, 2021 et 2022.

*Festival Geneva Lux*

En ce qui concerne le festival Geneva Lux, la présente proposition permettra d'acquérir six nouvelles œuvres pour les éditions de 2021 et 2022. D'autres créations artistiques financées par des partenaires pourront compléter celles acquises par la Ville.

**Adéquation à l'Agenda 21**

Grâce aux évolutions techniques, le renouvellement régulier des décorations lumineuses permet une réduction progressive, à dispositif équivalent, de la consommation d'électricité, laquelle provient depuis des années exclusivement

## Proposition: décorations lumineuses de Noël et festival Geneva Lux

du programme «Vitale Vert» des Services industriels de Genève (SIG) car les ampoules LED sont de plus en plus économiques.

Les créations artistiques et décorations lumineuses usées sont déconstruites. Dans la mesure du possible, les éléments qui les constituent sont réutilisés. Si cela est impossible, ils sont alors recyclés ou détruits dans les règles.

Le LOM ne loue que des nacelles de dernière génération, plus respectueuses de l'environnement. Les programmes d'installation et de démontage sont conçus de façon à limiter les déplacements de celles-ci et des poids lourds utilisés pour le transport du matériel, donc leurs nuisances.

**Estimation et délai de réalisation des coûts***Décorations lumineuses de fin d'année*

Afin de renouveler les décorations lumineuses et d'étendre leur périmètre, nous estimons qu'un montant annuel de 100 000 francs, soit 300 000 francs au total, est nécessaire. Une enveloppe globale nous permettra de gagner en flexibilité pour faire face à des déprédations occasionnées par des actes de vandalisme, à des problèmes techniques dus à des aléas météorologiques, etc. Elle nous permettra aussi de financer des éléments périphériques (câbles porteurs, armoires électriques, etc.) indispensables.

*Festival Geneva Lux*

Pour les trois prochaines éditions du festival Geneva Lux, un montant total de 600 000 francs permettra d'acquérir six œuvres.

Ce montant total de 900 000 francs devrait être complété par des partenaires privés.

<i>Objets</i>	<i>Montants en francs pour les années</i>			<i>Total par objet</i>
	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	
Décorations pour les illuminations de Noël	100 000	100 000	100 000	300 000
Œuvres pour le festival Geneva Lux	0	300 000	300 000	600 000
<b>Total par année</b>	<b>100 000</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	<b>900 000</b>

**Référence au 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031**

Le présent objet est prévu au 15<sup>e</sup> PFI 2020-2031 en qualité de nouveau projet actif sous le N° PFI 046.110.04 pour un montant total de 950 000 francs.

**Budget d'exploitation**

En sus des charges financières de la présente demande de crédit, le budget de fonctionnement du LOM permettra, comme cela est le cas depuis plusieurs années, de couvrir annuellement une dépense globale d'environ 1 million de francs pour financer, notamment, les prestations délivrées par les SIG (environ 500 000 francs), les fournitures électriques (75 000), les honoraires du directeur artistique (75 000), les transports effectués par des tiers (65 000), les fournitures pour assurer l'entretien (50 000), la location de locaux de stockage d'œuvres (50 000), etc. Les montants facturés par les SIG concernent principalement des travaux exécutés de nuit et sous coupures électriques des lignes des Transports publics genevois (TPG).

**Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 193 500 francs.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le LOM est gestionnaire et bénéficiaire.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: Crédits pour les décorations lumineuses de Noël et les éditions du festival Geneva Lux**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS D'INVESTISSEMENT**

	Montant	%
Terrain	0	0
Honoraires	0	0
Gros œuvre	0	0
Second œuvre	0	0
Installations, équipements fixes	0	0
Véhicules lourds	0	0
Mobilier, infrastructures, fournitures et matériel artistique	900 000	100
Machines, matériel, véhicules	0	0
Équipements informatiques ou bureautiques	0	0
Frais financiers	0	0
Autres (à préciser)	0	0
<b>Coût total du projet en francs TTC</b>	<b>900 000</b>	<b>100</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

*Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit*

<b>CHARGES</b>		Postes en ETP
30 - Charges de personnel	0	0
31 - Dépenses générales	975 000	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	193 500	
36 - Subventions accordées	0	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>1 168 500</b>	

**REVENUS**

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens	0
43 - Revenus divers	0
45 - Dommages de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement**      align="right">**1 168 500**

**C. PLANIF. ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Vote du crédit par le CM en 2019</b>	0	0	0
<b>2020</b>	100 000	0	100 000
<b>2021</b>	400 000	0	400 000
<b>2022</b>	400 000	0	400 000
<b>Totaux</b>	<b>900 000</b>	<b>0</b>	<b>900 000</b>

Proposition: décorations lumineuses de Noël et festival Geneva Lux

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif de la Ville de Genève un crédit de 900 000 francs destiné au renouvellement des décorations lumineuses de Noël et à l'acquisition de nouvelles œuvres pour le festival Geneva Lux.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 900 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2024.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif de la Ville de Genève est autorisé à aliéner les créations et décorations concernées par la présente demande de crédit totalement amorties après cinq ans et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

**La présidente.** Cette proposition est renvoyée directement à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Nous passons au point suivant. (*Remarque.*) Oui, vous allez voter ce renvoi direct...

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté sans opposition (63 oui et 7 abstentions).

(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)

**9. Proposition du Conseil administratif du 6 novembre 2019 en vue de l'ouverture de trois crédits d'études pour un total brut de 9 093 870 francs, dont à déduire des recettes totales d'un montant de 1 220 000 francs, soit 7 873 870 francs net:**

- **Délibération I: 3 188 400 francs brut destinés aux études pour le réaménagement des espaces publics du périmètre sud de la gare de Cornavin (place de Cornavin et parvis de la basilique Notre-Dame), dont à déduire une participation du Canton de Genève de 427 800 francs, soit 2 760 600 francs net;**
- **Délibération II: 3 957 200 francs brut destinés aux études pour le réaménagement des espaces publics de la place de Montbrillant et la construction de la galerie couverte, dont à déduire une participation du Canton de Genève de 530 900 francs, soit 3 426 300 francs net;**
- **Délibération III: 1 948 300 francs brut pour les études liées aux modifications nécessaires du parking Cornavin (renforcement de la dalle, modification des trémies et émergences, sécurité incendie) consécutives à l'aménagement de l'espace public, dont à déduire une participation du Canton de Genève de 261 300 francs, soit 1 687 000 francs net (PR-1383).**

### **Introduction**

Suite au choix unanime de la part des Chemins de fer fédéraux (CFF), de la Ville et du Canton de Genève de prévoir une extension souterraine de la gare de Cornavin, les CFF ont attribué l'ensemble des mandats d'études et de réalisation de la gare souterraine. Pour accompagner ce projet, la Ville a lancé en 2015 un mandat d'études parallèles, pour définir une image directrice de la réorganisation du pôle urbain de Cornavin. Une équipe lauréate a été désignée et travaille actuellement sur un ensemble d'études de faisabilité.

Sur la base de ces études préliminaires, les études de projet des espaces publics sont à lancer. L'objet de la présente proposition est une demande de crédit pour les études des projets des espaces publics liés à la gare de Cornavin.

**Exposé des motifs***L'extension de la gare de Cornavin*

Dans le cadre du développement du réseau ferré sous l'égide du programme «Léman 2030», les CFF ont reçu de la part de la Confédération, du Canton et de la Ville la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'extension souterraine de la gare de Cornavin. Le projet est lancé. En effet, à la fin de 2017, tous les mandats d'études en vue d'établir un projet définitif, d'obtenir une autorisation de construire et de réaliser les ouvrages ont été attribués à des consortiums associant mandataires et ingénieurs. Le début des travaux de cet important ouvrage ferroviaire est fixé au printemps 2024.

*Le mandat d'études parallèles (MEP) pour l'espace public*

A l'issue d'un concours lancé par la Ville en 2015, sous la forme de MEP, un projet lauréat a été désigné au mois d'avril 2018 fixant une vision prospective de la réorganisation du pôle urbain de Cornavin.

En conformité avec la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), les circulations autour de la gare sont réorganisées et le trafic de transit est reporté sur la moyenne ceinture (quais, avenue de la Paix, avenue Giuseppe-Motta). L'espace libéré dans le secteur de Cornavin permet de développer et améliorer l'interface entre les transports en commun (Transports publics genevois (TPG) et CFF) et les autres modes. La desserte des taxis et la dépose-minute sont réorganisées dans le parking Cornavin.

La vision directrice issue du MEP propose un concept qui renforce ce pôle d'échanges multimodal en libérant l'espace autant que possible des entraves construites au profit des piétons, des usagers du train, du vélo et en créant plusieurs vélostations. Le concept de réaménagement se résume en trois intentions fortes: l'unification du sol de part et d'autre de la gare, l'élargissement et l'extension des passages inférieurs franchissant le faisceau des voies ferrées, la création d'une grande galerie vitrée au nord comme nouvelle façade unificatrice de la gare.

L'image directrice propose certains aménagements qui ont un lien direct avec l'ouvrage de la gare, comme la grande galerie proposée contre sa façade nord. Les passages de la Servette et des Alpes pourraient être élargis, d'autres passages à travers les bâtiments de la Haute école d'art et de design (HEAD) et de l'Hôtel Rialto pourraient être créés ou améliorés. Les faisabilités constructives de ces éléments ont été vérifiées par le lauréat du MEP, le développement du projet de la galerie est intégré dans l'étude des espaces publics dans la présente délibération.

*La réorganisation du pôle urbain de Cornavin – Projet d'espace public*

Il est nécessaire d'engager les études permettant d'aboutir à un projet de qualité pour ces espaces publics, de manière à pouvoir réaliser certains d'entre eux avant 2024.

En effet, le pôle de la gare de Cornavin représente une opportunité unique d'amélioration en plein cœur de la ville. Qualifiés comme portail principal d'accès à la ville de Genève, la gare et ses abords agissent comme carte de visite de la Genève internationale. Traversé quotidiennement par 20 000 personnes, qui seront 35 000 dans vingt ans, desservi par 12 lignes de transports publics et par 450 trains, le pôle de Cornavin est un véritable «hub» urbain, dont la fonctionnalité et l'efficacité seront appréciées des usagers.

Le périmètre de la place de Cornavin nécessite d'être simplifié et unifié. Il doit accueillir des lieux propices à la rencontre. On doit pouvoir y flâner, faire une pause, mais aussi le traverser rapidement pour rejoindre d'autres quartiers de la ville.

Profitant de l'agrandissement de la gare, le réaménagement de tout le pôle se profile comme l'occasion de présenter une image accueillante et d'offrir les fonctionnalités pratiques qu'un centre urbain contemporain et dynamique se doit de proposer à ses habitants et ses visiteurs.

L'aménagement de l'espace public induit des modifications fonctionnelles et structurelles sur le parking Cornavin. Il est donc nécessaire d'étudier simultanément ces modifications et leurs impacts jusqu'au premier niveau du sous-sol.

*Interface de transports publics*

La réorganisation de cette interface de transports publics est nécessaire pour accueillir les voyageurs dont le nombre va fortement croître dans les années à venir avec la mise en service du Léman Express notamment et pour retrouver une clarté et une lisibilité de son fonctionnement. Tous les arrêts de bus et de trams sont regroupés en trois pôles: dans les passages de la Servette et de Montbrillant et sur la place de Cornavin.

L'agrandissement et la création de nouveaux quais de transports publics doivent être étudiés dans les trois pôles mentionnés. En lien avec l'étude des espaces publics, le Canton va piloter une étude visant à requalifier les emprises du projet de tramway, avec la suppression du passage devant la HEAD et la mise en double sens des rails dans la rue des Terreaux-du-Temple. La Ville de Genève devra accompagner ce projet et se coordonner étroitement avec le Canton pour que l'image directrice issue du MEP soit respectée.

Proposition: crédits d'études des projets  
des espaces publics à la gare de Cornavin

*Accessibilité multimodale*

Outre l'objectif d'assurer un fonctionnement optimal de l'interface de transports publics, le projet d'espaces publics doit permettre aux différents modes de transport d'accéder au secteur de la gare de Cornavin en gardant comme objectif de garantir une qualité de l'espace public.

L'accessibilité des cycles aux futures vélostations doit être garantie et l'accès motorisé (taxis, deux-roues motorisés, dépose-minute) doit être réorganisé dans le parking Cornavin.

**Description des études**

Deux secteurs stratégiques ont été identifiés au sud et au nord de la gare: la place de Cornavin et la place de Montbrillant. Ces espaces sont unis dans une même continuité par le traitement homogénéisé des revêtements de surface, ainsi que par la coordination des mouvements et des flux y prenant place.

La nécessité de réaménager la place de Cornavin au sens large est nécessaire tant pour retrouver une qualité d'usage des espaces publics que pour rendre l'offre des transports publics plus attractive.

Les aménagements de ce périmètre situé au sud de la gare se dissocient des travaux d'agrandissement de la gare, tant constructivement que temporellement, et devront être réalisés avant les travaux d'extension de la gare.

L'aménagement de la place de Montbrillant et la construction de la galerie couverte sont par contre à coordonner fortement avec le projet ferroviaire, pour une mise en service à l'horizon 2030.

*La place de Cornavin – le sud-est de la gare (délibération I)*

Il s'agit d'un espace à l'échelle de la ville, dont la dimension découle de la constitution historique du bâti et des façades qui en délimitent la perception.

Libérée des contraintes liées au transport individuel, la place s'ouvre aux mouvements et à la déambulation, perméables aux divers flux qui la traversent. Elle devient une véritable place de gare, qui peut accueillir des passagers par milliers, facilite leurs transbordements, suscite les rencontres et met à disposition des zones de repos et de détente.

La place est reliée aux passages inférieurs de la gare pour se connecter au quartier des Grottes, vers l'est avec une réunification avec la rue du Mont-Blanc et vers le sud, en intégrant la basilique Notre-Dame pour s'étirer jusqu'à la place des Vingt-Deux-Cantons.

Proposition: crédits d'études des projets  
des espaces publics à la gare de Cornavin

Des couloirs dédiés aux circulations des transports publics et des flux piétons alternent avec des aires de repos. Le long des façades, des périmètres sont mis à la disposition des terrasses de cafés et restaurants.

Un vaste espace planté d'arbres est aménagé autour de la basilique Notre-Dame, offrant de l'ombre et des bancs sur un sol différencié.

Au centre de la place de Cornavin, une marquise couvre les arrêts de trams et de bus.

*La place de Montbrillant – le nord-ouest de la gare (délibération II)*

La requalification de la place de Montbrillant est une opération d'envergure, tant spatiale qu'identitaire. Elle vise à redonner un visage unitaire et ordonné à la façade nord de la gare. Ses enjeux principaux sont l'intégration de la gare souterraine et ses émergences dans le pôle urbain.

L'intervention architecturale se matérialise par la réalisation d'une galerie couverte qui s'étire de la rue de la Servette jusqu'à la rue des Gares. Cette couverture permet aux passagers de transborder et de rejoindre l'intérieur de la gare tout en restant à l'abri. Cette galerie devient la nouvelle façade nord de la gare et constitue un espace de transition entre la gare et la ville.

La place des Gares est un nouvel espace, créé par une dalle qui couvrira la rue des Gares, restituant ainsi de l'espace à la ville.

*Le parking souterrain (délibération III)*

Les modifications majeures apportées en surface pourront avoir des conséquences sur le premier niveau de sous-sol du parking, d'un point de vue fonctionnel mais également structurel. Il convient donc d'étudier ces impacts de manière simultanée avec la surface.

Ce dernier devra accueillir les taxis, des livraisons, des places pour une dépose-minute et une vélostation, en conservant la galerie marchande.

Les études à mener concernent la modification des trémies d'accès, la rationalisation des circulations verticales entre la place de Cornavin et la galerie commerciale, ainsi que le concept de sécurité incendie du parking et de la galerie commerciale.

Le renforcement de la dalle du parking devra également être étudié afin de permettre le passage des bus articulés à l'arrêt réorganisé.

Proposition: crédits d'études des projets  
des espaces publics à la gare de Cornavin

*Groupe pluridisciplinaire de mandataires*

La Ville de Genève doit maintenant mandater des groupes pluridisciplinaires formés d'architectes, d'ingénieurs civils, d'ingénieurs en mobilité et de spécialistes, qui seront chargés de développer le projet des espaces publics du nouveau pôle de la gare de Cornavin. Ces groupes de mandataires seront également chargés de coordonner le projet des espaces publics avec les projets connexes du secteur: modification du tram, projet de gare souterraine, études de modification du parking. Ils devront intégrer toutes les problématiques liées à l'espace public et traiter l'intégration du couvert des arrêts de bus et de trams sur la place de Cornavin, sur la dalle du parking Cornavin, ainsi que le projet de galerie lié à l'infrastructure de la gare.

**Adéquation à l'Agenda 21**

Le projet est conforme à l'Agenda 21 et s'inscrit dans les objectifs du plan directeur de la Ville de Genève en matière de développement durable.

**Récapitulatif et estimation des coûts**

*Délibération I – place de Cornavin et parvis de la basilique Notre-Dame*

*Périmètre et éléments intégrés dans le calcul des honoraires*

Le périmètre du premier mandat faisant l'objet de la délibération I intègre les espaces au sud-est de la gare de Cornavin: la place de Cornavin, la basilique Notre-Dame, le lien entre la rue du Mont-Blanc et la place de Cornavin. Le couvert des arrêts de transports publics de la place de Cornavin sera également étudié dans le cadre de ce mandat.

La définition des coûts est basée sur une estimation du coût des travaux faite par le mandataire lauréat du MEP.

*Estimation des coûts*

La présente estimation prend en compte les honoraires des mandataires pour l'ensemble des phases d'études jusqu'à et y compris la phase d'appel d'offres. Les honoraires des phases de réalisation seront rémunérés par la future proposition travaux.

Proposition: crédits d'études des projets  
des espaces publics à la gare de Cornavin

	Fr.
Architecte ou architecte paysagiste	1 279 200
Ingénieur civil	739 000
Ingénieurs spécialistes (géotechnique, électricité, ...)	277 300
Concepteur lumière	150 000
Ingénieur en transports	251 000
Géomètre	100 000
Frais de tirage et impression	<u>83 900</u>
Sous-total hors taxes (HT)	2 880 400
Information-communication	<u>80 000</u>
Total HT	2 960 400
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 7,7%	<u>228 000</u>
Coût total brut toutes taxes comprises (TTC)	3 188 400
Recettes à déduire:	
Subvention cantonale, L 11863 du projet d'agglomération de deuxième génération (PA2)	<u>-427 800</u>
<b>Coût total net de la délibération I</b>	<b>2 760 600</b>

*Délibération II – place de Montbrillant et galerie*

*Périmètre et éléments intégrés dans le calcul des honoraires*

Le périmètre du deuxième mandat faisant l'objet de la délibération II intègre les espaces au nord-ouest de la gare de Cornavin: la place de Montbrillant et la place des Gares. La galerie, nouvelle façade nord de la gare, sera également étudiée dans le cadre de ce mandat.

La définition des coûts est basée sur une estimation du coût des travaux faite par le mandataire lauréat du MEP.

*Estimation des coûts*

La présente estimation prend en compte les honoraires des mandataires pour l'ensemble des phases d'études jusqu'à et y compris la phase d'appel d'offres. Les honoraires des phases de réalisation seront rémunérés par la future proposition travaux.

Proposition: crédits d'études des projets  
des espaces publics à la gare de Cornavin

	Fr.
Architecte ou architecte paysagiste	1 789 300
Ingénieur civil	792 000
Ingénieurs spécialistes (géotechnique, électricité, ...)	387 000
Concepteur lumière	100 000
Ingénieur en transports	216 000
Géomètre	205 000
Frais de tirage et impression	<u>105 000</u>
Sous-total HT	3 594 300
Information-communication	80 000
Total HT	<u>3 674 300</u>
TVA 7,7%	<u>282 900</u>
Coût total brut TTC	3 957 200
Recettes à déduire:	
Subvention cantonale, L 11863 du PA2	<u>-530 900</u>
<b>Coût total net de la délibération II</b>	<b><u>3 426 300</u></b>

*Délibération III – parking Cornavin*

*Périmètre et éléments intégrés dans le calcul des honoraires*

Les études comprises dans la délibération III concernent le niveau -1 du parking Cornavin et ses interactions avec l'espace public: trémies, grilles et cheminées de prise d'air et de désenfumage, divers accès.

*Estimation des coûts*

La présente estimation prend en compte les honoraires des mandataires pour l'ensemble des phases d'études jusqu'à et y compris la phase d'appel d'offres.

Proposition: crédits d'études des projets  
des espaces publics à la gare de Cornavin

	Fr.
Architecte ou architecte paysagiste	504 200
Ingénieur civil	671 000
Ingénieurs spécialistes (géotechnique, électricité, ...)	251 800
Concepteur lumière	25 000
Ingénieur en transports	146 000
Géomètre	100 000
Frais de tirage et impression	<u>51 000</u>
Sous-total HT	1 749 000
Information-communication	<u>60 000</u>
Total HT	1 809 000
TVA 7,7%	<u>139 300</u>
Coût total brut TTC	1 948 300
Recettes à déduire:	
Subvention cantonale, L 11863 du PA2	<u>-261 300</u>
<b>Coût total net de la délibération III</b>	<b>1 687 000</b>

### Délai de réalisation des études

Les études doivent démarrer rapidement pour le périmètre de la place de Cornavin. En effet, toutes les mesures nécessaires seront prises pour que la place de Cornavin soit réaménagée à l'ouverture du chantier de la gare, soit en 2024.

Afin d'obtenir les subventions liées au projet d'agglomération, un avant-projet devra être déposé au printemps 2021.

Les espaces publics de la place de Montbrillant seront, quant à eux, en chantier dans un deuxième temps, une fois les travaux souterrains de la gare réalisés. Pour autant, et dans un souci de cohérence architecturale, les études du projet de ce secteur devront être menées en parallèle à celles de la place de Cornavin.

### Recettes

La loi L 11863 du PA2 du Canton de Genève prévoit un montant de 1 220 000 francs pour subventionner les études des espaces publics liés à la gare de Cornavin, répartis sur les trois délibérations, au prorata des montants bruts de ces trois études.

Proposition: crédits d'études des projets  
des espaces publics à la gare de Cornavin

### **Référence au 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031 (p. 67)**

Ce projet figure au 15<sup>e</sup> PFI en qualité de projet actif sous la référence N° 102.505.07, «Extension gare de Cornavin – Etudes des aménagements des espaces publics», pour un montant de 5 millions de francs, avec une date de dépôt prévue en 2019.

Le surplus est compensé par le projet actif N° 101.400.88 «pont des Bergues – travaux de restauration du pont», avec un montant de 6,5 millions de francs, prévu également en 2019 mais qui sera repoussé à une date ultérieure.

### **Budget de fonctionnement**

Au stade actuel, il n'est pas possible de prévoir les nouvelles charges potentielles liées à ces projets; elles seront précisées dans les futures demandes de crédits pour la réalisation des travaux.

### **Charges financières annuelles**

Si les études sont suivies de réalisations, les dépenses seront ajoutées à celles-ci et amorties sur les durées totales d'amortissement des réalisations.

En l'absence de réalisation, les études seront amorties en une annuité.

### **Autorisation de construire**

A l'issue des études, une requête en autorisation de construire sera déposée pour le réaménagement des espaces publics.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

<b>Objet: proposition études pour le réaménagement des espaces publics liés à la gare de Cornavin</b>		
<b>A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS</b>		
	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Délibération I – Etudes réaménagement périmètre sud-est de la gare de Cornavin</b>		
Honoraires	3 011 900	94%
Frais divers	176 500	6%
<b>Coût total TTC</b>	<b>3 188 400</b>	<b>100%</b>
	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Délibération II – Etudes réaménagement périmètre nord-ouest de la gare de Cornavin</b>		
Honoraires	3 758 000	95%
Frais divers	199 200	5%
<b>Coût total TTC</b>	<b>3 957 200</b>	<b>100%</b>
	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Délibération III – Etudes liées aux modifications du parking Cornavin consécutives à l'aménagement de l'espace public</b>		
Honoraires	1 828 800	94%
Frais divers	119 500	6%
<b>Coût total TTC</b>	<b>1 948 300</b>	<b>100%</b>
<b>B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit</b>		
<b>Service bénéficiaire concerné: Service de l'AGCM</b>		
<b>CHARGES</b>		
30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	0	
36 - Subventions accordées		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>	
<b>REVENUS</b>		
40 - Impôts	0	
42 - Revenu des biens	0	
43 - Revenus divers	0	
45 - Dégâts de collectivités publiques	0	
46 - Subventions et allocations	0	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>	
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>0</b>	

Proposition: crédits d'études des projets  
des espaces publics à la gare de Cornavin

<b>C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Délibération I</b>			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2020</b>	800 000	100 000	700 000
<b>2021</b>	1 000 000	150 000	850 000
<b>2022</b>	1 000 000	100 000	900 000
<b>2023</b>	388 400	77 800	310 600
<b>Totaux</b>	<b>3 188 400</b>	<b>427 800</b>	<b>2 760 600</b>
<b>Délibération II</b>			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2020</b>	400 000	100 000	300 000
<b>2021</b>	800 000	230 900	569 100
<b>2022</b>	200 000	100 000	100 000
<b>2023</b>	200 000	100 000	100 000
<b>2024</b>	800 000		800 000
<b>2025</b>	800 000		800 000
<b>2026</b>	757 200		757 200
<b>Totaux</b>	<b>3 957 200</b>	<b>530 900</b>	<b>3 426 300</b>
<b>Délibération III</b>			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2020</b>	700 000	100 000	600 000
<b>2021</b>	700 000	100 000	600 000
<b>2022</b>	548 300	61 300	487 000
<b>Totaux</b>	<b>1 948 300</b>	<b>261 300</b>	<b>1 687 000</b>

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver les projets de délibérations suivants:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*  
(place de Cornavin et parvis de la basilique Notre-Dame)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

Proposition: crédits d'études des projets  
des espaces publics à la gare de Cornavin

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 3 188 400 francs destiné aux études pour le réaménagement des espaces publics du périmètre sud de la gare de Cornavin (place de Cornavin et parvis de la basilique Notre-Dame), dont à déduire une participation du Canton de Genève de 427 800 francs, soit 2 760 600 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 188 400 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*  
*(place de Montbrillant et galerie)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 3 957 200 francs destiné aux études pour le réaménagement des espaces publics de la place de Montbrillant et la construction de la galerie couverte, dont à déduire une participation du Canton de Genève de 530 900 francs, soit 3 426 300 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 957 200 francs.

Proposition: crédits d'études des projets  
des espaces publics à la gare de Cornavin

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION III*  
*(parking Cornavin)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

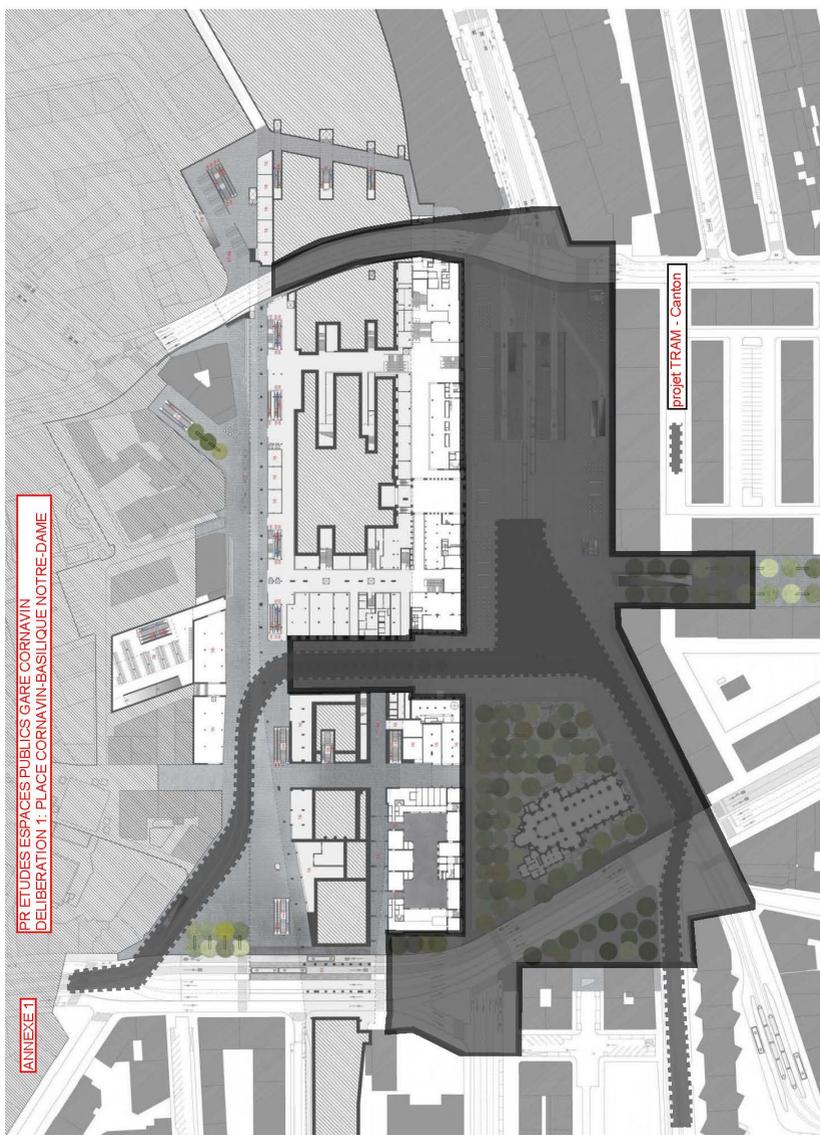
*décide:*

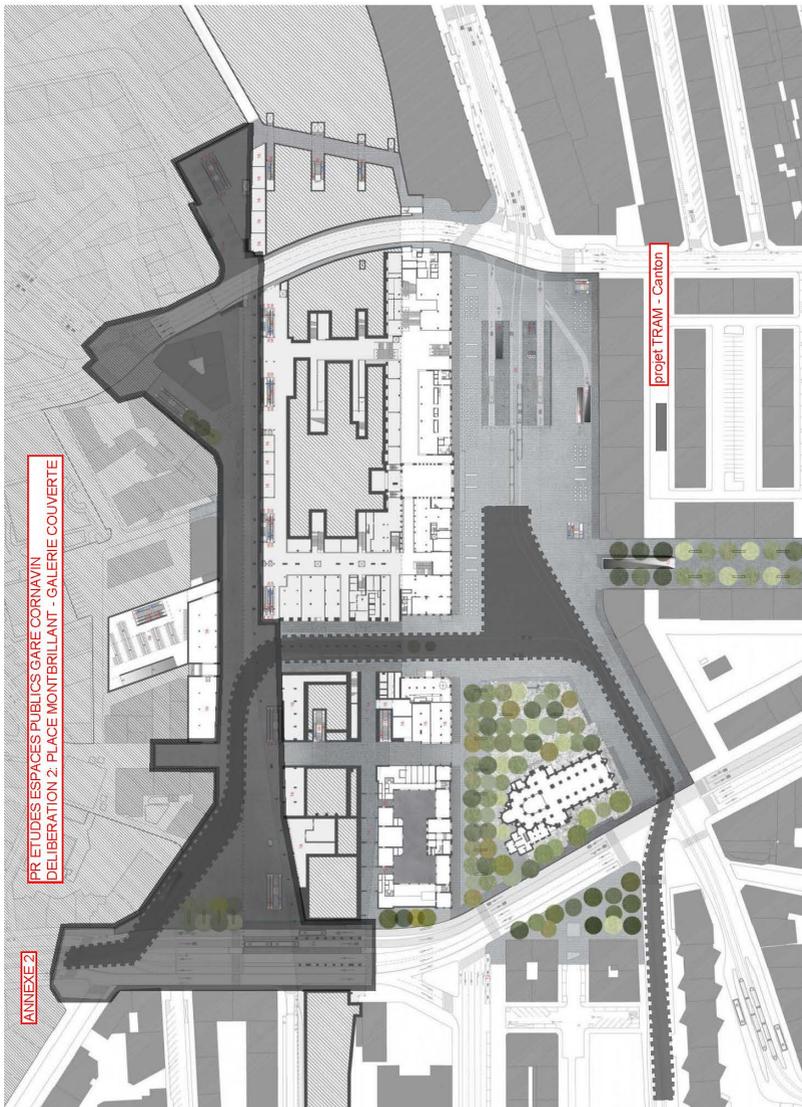
*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 948 300 francs destiné aux études liées aux modifications nécessaires du parking Cornavin (renforcement de la dalle, modification des trémies et émergences, sécurité incendie) consécutives à l'aménagement de l'espace public, dont à déduire une participation du Canton de Genève de 261 300 francs, soit 1 687 000 francs net.

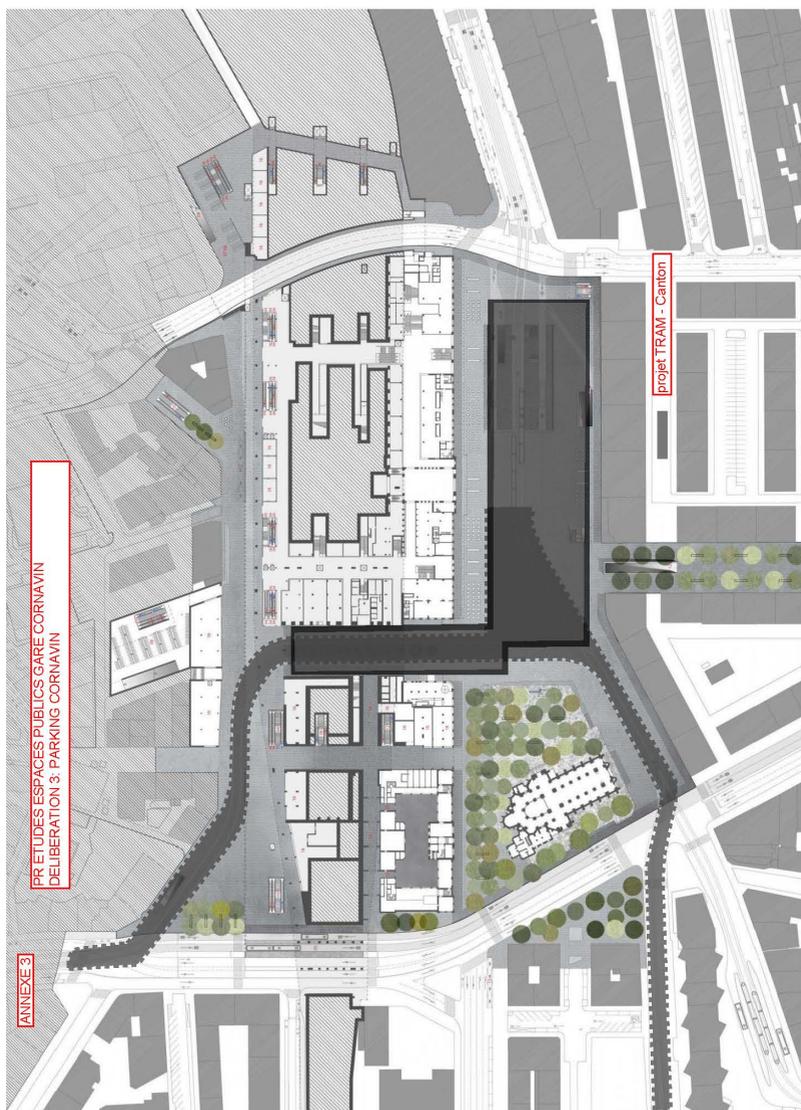
*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 948 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

*Annexes:* 1, 2 et 3 (plans)





Proposition: crédits d'études des projets  
des espaces publics à la gare de Cornavin

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 58 oui contre 10 non.

*(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)*

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:  
traitement plus rapide des objets

**10. Projet de délibération du 13 novembre 2019 de M. Eric Bertinat: «Règlement du Conseil municipal: pour un traitement plus rapide des objets» (PRD-242).**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

**Art. 88 (nouveau titre) Comptes annuels, budget, modifications du règlement, fixation des jetons de présence et indemnités, mode de délibérer**

**Art. 89 (nouveau titre) Discussion sur les rapports de commission relatifs aux comptes annuels, au budget, aux modifications du règlement, à la fixation des jetons de présence et aux indemnités, ouverture des débats**

**Art. 93bis (nouveau) Autres objets relevant des fonctions délibératives**

Les conclusions des rapports des objets relevant des fonctions délibératives non soumis à l'obligation des trois débats sont mises au vote sans prise de parole.

**Art. 96 Discussion sur les rapports de commission**

<sup>4</sup> (abrogé) Il peut être proposé des amendements et des sous-amendements.

<sup>5</sup> (nouvelle teneur) Les conclusions du rapport sont mises au vote sans prise de parole.

*Annexe:* tableau

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:  
traitement plus rapide des objets

Règlement actuel	Modifications à étudier
<b>Art. 88 Préconsultation</b>	<b>Art. 88 Comptes annuels, budget, modifications du règlement et fixation des jetons de présence et indemnités, mode de délibérer (nouveau titre)</b>
<b>Art. 89 Discussion sur les rapports de commission, ouverture des débats</b>	<b>Art. 89 Discussion sur les rapports de commission relatifs aux comptes annuels, au budget, aux modifications du règlement et à la fixation des jetons de présence et indemnités, ouverture des débats (nouveau titre)</b>
	<b>Art. 93bis (nouveau) Autres objets relevant des fonctions délibératives</b>  Les conclusions des rapports des objets relevant des fonctions délibératives non soumis à l'obligation des trois débats sont mises au vote sans prise de parole.
Art. 96, al. 4 Il peut être proposé des amendements et des sous-amendements.  Art. 96, al. 5 Quand plus personne ne demande la parole, les conclusions du rapport sont mises au vote	Art. 96, al. 4 (abrogé)  Art. 96, al. 5 (nouvelle teneur) Les conclusions du rapport sont mises au vote sans prise de parole.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est accepté à l'unanimité (68 oui).

*(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)*

**11. Projet de délibération du 13 novembre 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Pierre de Bocard, Patricia Richard, Georges Martinoli, Véronique Latella, Rémy Burri, John Rossi, Michèle Roulet, Simon Brandt, Michel Nargi et Sophie Courvoisier: «Revenons à Montchoisy» (PRD-243).**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- le potentiel non exploité de la rue de Montchoisy comme un espace de vie et de rencontre pour le quartier des Eaux-Vives;
- le caractère de la rue de Montchoisy qui présente le lien entre le haut et le bas des Eaux-Vives;
- la dimension remarquable de cette rue et de son alignement urbain rare, avec au bout de celle-ci le parc La Grange et les immeubles Braillard;
- la possibilité de créer un corridor vert du parc La Grange jusqu’au centre-ville, à travers la rue de Montchoisy, la place du Pré-l’Evêque, la place des Eaux-Vives et Clé-de-Rive;
- les problématiques qu’engendre l’aménagement actuel de la rue de Montchoisy: rue dangereuse, mobilité douce inexistante, trafic de transit, trafic en zig-zag, largeur des trottoirs, etc.;
- la possibilité d’améliorer la mobilité piétonne, cyclable et quatre roues motrices tout en stoppant le trafic de transit;
- qu’un nouvel aménagement urbain permettrait de limiter le trafic de transit, de révéler les qualités urbaines de cette rue, de végétaliser et d’activer une pénétrante verte vers le centre-ville, de retrouver une mobilité de qualité tout en diminuant les dangers, d’agrandir les espaces de rencontre tout en maintenant l’accessibilité au quartier,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 400 000 francs destiné aux études en vue de la réalisation d'un réaménagement de la rue de Montchoisy, à savoir jusqu'au dépôt de la requête et du crédit de réalisation;

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie selon les règles en vigueur.

**Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 61 oui contre 10 non.**

*(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)*

**12. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 26 février 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Hanumsha Qerkini, Delphine Wuest et Omar Azzabi: «Inflation des urgences: il y a urgence!» (PRD-211 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz.**

Ce projet de délibération été renvoyé à la commission du règlement le 27 février 2019. Il a été traité sous la présidence de M. Eric Bertinat le 8 mai 2019, puis sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet les 12 juin, 25 septembre et 16 octobre 2019. Les notes de séance ont été prises par M<sup>mes</sup> Isaline Chételat et Camelia Benelkaid, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leurs notes.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 69 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

vu l'augmentation croissante des demandes de traitement en urgence d'objets nouveaux ou liés à l'ordre du jour du Conseil municipal de la Ville de Genève à chaque début de séances plénières;

vu le temps dévolu au vote relatif aux urgences qui retarde d'autant le traitement des objets à l'ordre du jour;

vu l'urgence relative de certains objets;

vu qu'un traitement plus rapide des objets à l'ordre du jour éviterait le dépôt d'une partie des urgences;

vu le nombre croissant de points à l'ordre du jour en attente de traitement;

vu la priorité de faire avancer le traitement des objets afin de répondre au mieux aux besoins de la collectivité;

vu l'importance de trouver un gain d'efficacité au traitement des objets lors des séances plénières du Conseil municipal de la Ville de Genève;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 176<sup>e</sup> année»: Développé, 5567.

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

Art. 36 Ordre du jour

<sup>1</sup> *Inchangé.*

<sup>2</sup> *Inchangé.*

<sup>3</sup> *Inchangé.*

<sup>4</sup> ***Nouvelle teneur.***

- a) Une proposition de modification de l'ordre du jour demandant qu'un point urgent y soit introduit doit être déposée au Bureau du Conseil municipal dans les 15 minutes suivant l'ouverture de la session ou adressée par e-mail au Service du Conseil municipal à l'attention du Bureau, au plus tard la veille de la séance plénière y relative à midi. Une motion d'ordonnancement motivée, mise au vote au cours de la première séance, est jointe au nouvel objet proposé au Conseil municipal.
- b) Lors de chaque session, chaque groupe (politique ou indépendants) peut déposer au maximum deux urgences.
- c) Une lettre alphabétique est attribuée à chacune des urgences déposées qui sont votées dans l'ordre du tirage au sort qui se déroule après le dépôt de toutes les urgences, mais au plus tard 20 minutes suivant l'ouverture de la session.

<sup>5</sup> *Inchangé.*

*Annexe:* tableau comparatif

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2019 (après-midi)  
 Projet de délibération: modification du règlement  
 du Conseil municipal concernant les points urgents

2709

<i>Règlement actuel</i>	<i>Modifications à étudier</i>
<p style="text-align: center;"><b>Art. 36 Ordre du jour</b></p> <p><sup>1</sup> L'ordre du jour indique:</p> <p>a) la date et le lieu de la session convoquée, le jour et l'heure de chaque séance;</p> <p>b) le classement ordonné de tous les points dont le Bureau est régulièrement saisi et devant faire l'objet d'un débat ou d'une prise de connaissance du Conseil municipal.</p> <p><sup>2</sup> Le Conseil municipal est maître de son ordre du jour.</p> <p><sup>3</sup> Le traitement anticipé d'un objet ou son report peut être proposé par écrit au Bureau du Conseil municipal tout au long de la session. Il est mis au vote aussitôt que possible.</p> <p><sup>4</sup> a) Une proposition de modification de l'ordre du jour demandant qu'un point urgent y soit introduit doit être déposée au Bureau du Conseil municipal dans les 15 minutes suivant l'ouverture de la session. Une motion d'ordonnancement motivée, mise au vote au cours de la première séance, est jointe au nouvel objet proposé au Conseil municipal.</p> <p>b) Durant les 15 premières minutes de la même session, le Conseil municipal peut ajouter un point à son ordre du jour si la majorité décide que tout retard dans la délibération causerait un préjudice important et pour autant que les membres du Conseil municipal aient à leur disposition l'ensemble des éléments devant être portés à leur connaissance. Il n'y a pas de dépôt urgent durant les autres séances de la session, sauf si le retard devait causer un préjudice important.</p> <p><sup>5</sup> Les décisions de l'Association des communes genevoises pouvant faire l'objet d'une opposition du Conseil municipal sont inscrites à l'ordre du jour, afin d'être traitées dans un délai compatible avec celui posé par la loi pour l'expression de cette opposition.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Art. 36 Ordre du jour</b></p> <p><sup>1</sup> L'ordre du jour indique:</p> <p>a) la date et le lieu de la session convoquée, le jour et l'heure de chaque séance;</p> <p>b) le classement ordonné de tous les points dont le Bureau est régulièrement saisi et devant faire l'objet d'un débat ou d'une prise de connaissance du Conseil municipal.</p> <p><sup>2</sup> Le Conseil municipal est maître de son ordre du jour.</p> <p><sup>3</sup> Le traitement anticipé d'un objet ou son report peut être proposé par écrit au Bureau du Conseil municipal tout au long de la session. Il est mis au vote aussitôt que possible.</p> <p><sup>4</sup> a) Une proposition de modification de l'ordre du jour demandant qu'un point urgent y soit introduit doit être déposée au Bureau du Conseil municipal dans les 15 minutes suivant l'ouverture de la session <b>ou adressée par e-mail au Service du Conseil municipal à l'attention du Bureau, au plus tard la veille de la séance y relative à midi.</b> Une motion d'ordonnancement motivée, mise au vote au cours de la première séance, est jointe au nouvel objet proposé au Conseil municipal.</p> <p>b) <b>Lors de chaque session, chaque groupe (politique ou indépendants) peut déposer au maximum deux urgences.</b></p> <p>c) <b>Une lettre alphabétique est attribuée à chacune des urgences déposées qui sont votées dans l'ordre du tirage au sort qui se déroule après le dépôt de toutes les urgences mais au plus tard 20 minutes suivant l'ouverture de la session.</b></p> <p><sup>5</sup> Les décisions de l'Association des communes genevoises pouvant faire l'objet d'une opposition du Conseil municipal sont inscrites à l'ordre du jour, afin d'être traitées dans un délai compatible avec celui posé par la loi pour l'expression de cette opposition.</p>

### Séance du 8 mai 2019

*Audition de M<sup>me</sup> Laurence Corpataux, auteure*

M<sup>me</sup> Corpataux a déposé ce projet de délibération dans le but d'agir afin d'améliorer l'efficacité du traitement des objets au Conseil municipal, et notamment des urgences. Lors d'une séance, dernièrement, 16 urgences ont été déposées en même temps. Ce projet de délibération, centré sur les urgences, propose de diminuer le nombre d'urgences. Chaque parti ne pourrait plus déposer que deux urgences, soit seize au maximum avec les indépendants. Cette mesure inciterait peut-être les partis à se concerter avant de soumettre leurs urgences, notamment sur les sujets d'actualités. A titre d'exemple, en avril, plusieurs urgences concernaient les WC dans les gares de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Si les partis négocient, en n'ayant que deux possibilités d'urgences, cela contribuera à faire diminuer le nombre. M<sup>me</sup> Corpataux relève qu'il faut tenir compte des indépendants. L'ensemble de ces «hors partis» pourrait être considéré comme un groupe, ce qui exclut que chacun dépose deux urgences. Le projet de délibération PRD-225 s'intitule «Pour que les conseillers municipaux indépendants ne soient pas considérés comme la moitié des conseillers!». Il faut qu'ils soient traités eux aussi équitablement. Un autre élément de ce projet de délibération PRD-211 concerne le dépôt des urgences. Là encore il convient que chacun soit considéré équitablement et que ces urgences soient traitées, si possible, lors de la séance. La première urgence votée par le Conseil municipal sera traitée en premier. En raison d'engagements professionnels ou privés, certaines personnes ou certains groupes ont des difficultés pour être présents au début de la séance afin de déposer leurs demandes d'urgences. Pour que chacun ait les mêmes chances, les urgences pourront être transmises par messagerie déjà la veille, puis jusqu'à quinze minutes après l'ouverture de la séance. Puis ces urgences seront tirées au sort, toujours dans un souci d'égalité de traitement. Avec cette procédure, les conseillers municipaux ne seront pas obligés de venir très tôt et l'administration pourra déjà mettre en forme les urgences arrivées la veille.

Une commissaire trouve que donner l'opportunité aux groupes de déposer 14 urgences est énorme et qu'elles ne pourront pas toutes être traitées. Le fond du problème est l'impossibilité de traiter plus de sept ou huit urgences par séance. Les groupes dont les urgences ont été acceptées se sentent lésés si elles ne sont pas traitées. Ces urgences seront redéposées à la séance suivante même s'il n'y a plus urgence. Ceux qui siègent au Bureau et aux chefs de groupe ne peuvent pas déposer les urgences.

M<sup>me</sup> Corpataux constate que tous les groupes ne déposent pas des urgences. Selon elle, cette nouvelle procédure n'amènera pas les groupes à le faire. Le but est d'inciter les partis à se mettre d'accord sur des projets communs afin d'en diminuer le nombre. En limitant les urgences à deux cela obligerait les groupes à

négocié. Si une urgence ne peut être traitée il faudra que le groupe la représente à la prochaine séance si besoin et faire un choix s'ils en ont d'autres.

Le président explique que l'actuel Bureau s'est arraché les cheveux sur ce problème. La seule chose que l'on peut se demander c'est si la modification proposée apporte une amélioration. Il doute que le projet parfait existe. Le système des urgences est moyenâgeux. Le personnel du Service du Conseil municipal (SCM) est complètement débordé. Tendre vers une amélioration est déjà un progrès.

Une commissaire indique que certains conseillers municipaux envisagent de limiter le temps de parole des groupes et des indépendants, voire de limiter le nombre d'intervenants sur les urgences. Seules une ou deux personnes par parti pourraient s'exprimer.

M<sup>me</sup> Corpataux explique que son projet de délibération porte sur le dépôt des urgences, mais elle est d'accord avec la proposition. En termes d'amélioration et d'efficacité des séances, limiter le temps de parole est une proposition judicieuse. Si certains conseillers municipaux s'expriment de manière concise, il arrive que d'autres prennent plusieurs fois la parole sur un même sujet. La conseillère municipale suggère qu'une seule personne par groupe puisse s'exprimer, sans reprendre trois fois la parole, comme certains le font. Elle estime que cela dépend du temps disponible et des circonstances. En effet, parfois, des arguments peuvent ressortir de la discussion et on souhaite pouvoir y répondre. Un temps total pourrait être à disposition.

Le président fait remarquer que le projet de délibération concerne les urgences. Une fois l'urgence votée, c'est le règlement qui s'applique et les objets sont traités selon leur catégorie.

Un commissaire constate également que le projet de délibération traite la question des urgences. Sur le type de débats, il y a la possibilité de passer au débat accéléré ou à la procédure sans débat. L'idée a été émise au Bureau de faire un toilettage général du règlement. Il estime qu'une seule urgence par groupe est envisageable. Comme la plupart des groupes sont alliés, dans l'Entente ou dans l'Alternative, un groupe peut proposer l'urgence d'un autre groupe. Il y aurait donc huit urgences, une par groupe et une pour les indépendants. Il propose de traiter les urgences juste après les communications du Conseil administratif ou du Bureau. Elles seraient donc traitées avant les propositions du Conseil administratif. Logiquement, elles devraient être traitées en tout début de l'ordre du jour.

Le président estime que c'est faisable, si les urgences sont déposées avant la séance. Le SCM doit faire les listes, préparer les textes, numéroter les objets, etc.

Un commissaire demande à M<sup>me</sup> Corpataux pour quelle raison elle prévoit que les urgences puissent aussi être déposées matériellement pendant la séance. Il estime qu'il serait préférable de les déposer avant midi au SCM.

M<sup>me</sup> Corpataux prévoit cette possibilité, car parfois les textes ne sont pas finalisés, sauf si les conseillers municipaux les préparent à l'avance et les déposent à midi.

Le même commissaire évoque la possibilité de dissocier la demande d'urgence, soit la motion d'ordonnement du texte de l'urgence qui pourrait être finalisé plus tard. On se prononcerait uniquement sur la demande d'urgence. Une fois la demande d'urgence déposée, il resterait quelques heures pour finaliser le texte.

M<sup>me</sup> Corpataux n'est pas de cet avis, car, parfois, des éléments essentiels se cachent dans les détails, ce qui fait qu'on est alors en désaccord.

Le commissaire estime qu'il est toujours possible de ne pas entrer en matière sur un texte et de le renvoyer en commission. Le dépôt de la motion d'ordonnement concerne uniquement l'entrée en matière sur le texte.

Le président intervient et passe la parole à une conseillère municipale qui rappelle que le vote des urgences est un vote politique. On peut refuser et la jeter aux oubliettes. Le sujet restera à l'ordre du jour, et au moment de son traitement il sera complètement dépassé. Par ailleurs, on vote deux fois sur le même sujet: la première fois sur l'urgence et la deuxième fois sur l'objet concerné. On a deux votes sur le même sujet, n'y a-t-il rien de prévu pour éviter ces deux votes?

M<sup>me</sup> Corpataux remarque que refuser ou accepter une urgence est effectivement un vote politique. Un tel vote ne porte pas sur le titre, il porte sur le fond du sujet, sur le contenu.

Une commissaire trouve qu'il y a un abus des motions d'ordre, notamment pour modifier l'ordre des urgences acceptées. Ces motions d'ordre font perdre beaucoup de temps et finalement l'ordre du jour est considérablement modifié.

M<sup>me</sup> Corpataux observe que les motions d'ordre sont un autre sujet. Cette procédure fait partie du règlement. La majorité du plénum décidera si un sujet peut passer avant un autre.

Une commissaire demande de quelle manière les indépendants pourront se mettre d'accord pour déposer une ou plusieurs urgences, alors qu'ils viennent de partis très différents et opposés sur l'échiquier politique.

M<sup>me</sup> Corpataux est consciente de la difficulté, toutefois les indépendants ne doivent pas avoir davantage de possibilités que les groupes politiques pour déposer des urgences.

Une commissaire revient sur la proposition de tirer au sort l'ordre des urgences et demande si cet ordre pourra être modifié par une motion d'ordonnement.

M<sup>me</sup> Corpataux répond qu'au moment d'accepter ou de refuser une urgence, il n'y a pas de motions d'ordonnement.

La commissaire comprenant que le tirage au sort n'est pas en vigueur jusqu'à la fin du traitement de l'urgence, elle demande si la procédure du tirage au sort implique que, si une modification est demandée par le Conseil administratif, le Conseil municipal s'en tient à l'ordre tiré au sort.

M<sup>me</sup> Corpataux revient sur l'échange, une motion d'ordonnancement pourra modifier l'ordre des objets donné par le hasard.

Le président propose de préciser ce point dans le projet de délibération.

Une commissaire demande si le choix des deux urgences par groupe est retenu pour permettre de proposer une urgence sur un thème politique et une urgence sur un thème d'actualité.

M<sup>me</sup> Corpataux revient sur la question des urgences votées au début de la plénière. Elle avait craint que les urgences prennent toute la place selon le temps de parole à disposition. L'ordre du jour est important, et le temps manque pour traiter ses points; cette situation incite à déposer des urgences.

Une commissaire estime que ce projet de délibération va dans le bon sens pour mettre de l'ordre dans le traitement des urgences. Elle propose de se prononcer déjà ce soir sur ce texte qui convient à son groupe. Retenir la proposition de deux urgences serait déjà une amélioration et de déposer les urgences le jour précédent aussi. Son groupe propose que ce soit le nombre de voix qu'obtient chaque urgence qui détermine l'ordre dans lequel elles sont traitées. Plus une urgence recueille de voix, plus elle est traitée rapidement. C'est la proposition d'amendement du Parti libéral-radical.

Un commissaire pense que si on inscrit dans le règlement l'obligation de traiter des urgences en début de séance, la question de l'ordre dans lequel elles sont traitées n'a plus vraiment d'importance. Il estime que les urgences peuvent être traitées lors de la séance du mardi à 20 h 30, après les questions orales. L'ordre du jour pourrait ainsi être traité le deuxième jour. Il propose de modifier, au moyen d'une motion d'ordre, la manière dont est organisé l'ordre du jour. On pourrait inscrire dans le règlement le fait que les urgences soient traitées en début de séance, juste après les questions orales. Si cela est fait, la question de la modification de l'ordre du jour par une motion d'ordre ne se pose plus.

M<sup>me</sup> Corpataux fait remarquer qu'une partie des urgences sont des renvois en commissions. Dans ce cas il pourrait être précisé qu'il n'y a pas de débat, ce serait un gain de temps, actuellement ces débats peuvent prendre jusqu'à trois quarts d'heure. En gagnant du temps, toutes les urgences pourraient être traitées le mardi en deuxième partie.

Une commissaire rejoint les propos et souhaiterait également qu'un point fixe «Urgences» soit prévu, comme pour les autres objets. M<sup>me</sup> Corpataux estime qu'il

y a déjà un point fixe pour les urgences, mais ce point n'est pas numéroté. Le numéroté permettrait de savoir à quel moment il va être traité.

Une commissaire revient sur la proposition de tirage au sort pour définir l'ordre des urgences. Si c'est le nombre de voix, certains groupes seront toujours les premiers de la liste.

M<sup>me</sup> Corpataux pense que le tirage au sort permet de s'en remettre au hasard pour constituer la liste des urgences sans dépendre de la composition du Conseil municipal. Selon les majorités au Conseil municipal, ce seront toujours les mêmes sujets qui passeront en premier, donc système moins égalitaire.

La commissaire demande, au cas où deux groupes déposeraient une urgence sur le même sujet, s'il serait possible de regrouper ces urgences par une «sorte d'obligation de texte», en prévoyant qu'elles seront traitées comme une seule urgence, même si les conclusions des deux textes sont aux antipodes.

M<sup>me</sup> Corpataux n'a pas prévu de disposition dans le projet de délibération et estime qu'il serait judicieux que les groupes négocient avant pour éventuellement proposer un seul projet. M<sup>me</sup> Corpataux constate que le Bureau met les débats sur un même sujet à la suite, ce qui permet un gain de temps en évitant de répéter plusieurs fois les mêmes arguments, même si les conclusions divergent.

### **Séance du 12 juin 2019**

#### *Discussion et vote*

Un commissaire du Parti socialiste mentionne que ce projet de délibération émane des Verts. Il vise à supprimer les pratiques – parfois folkloriques – actuellement en cours, telles que faire la queue pour déposer les urgences en premier. Son amendement, à la lettre a), alinéa 4, article 36, prévoit la transmission des urgences au SCM, uniquement par courriel, au plus tard à midi, le jour de la séance plénière. Cette mesure, d'une part, permettrait d'éviter de faire la queue pour les déposer au Bureau le jour même, et d'autre part, laisserait au SCM le temps nécessaire pour vérifier la validité de la demande d'urgence.

La présidente relève qu'une partie de la modification indiquée dans le projet de délibération ne serait donc pas retenue. Il s'agit des termes suivants: «doit être déposée au Bureau du Conseil municipal dans les quinze minutes suivant l'ouverture de la session». Le commissaire socialiste confirme cette suppression en relevant que toute autre procédure que l'envoi par courriel – ce qui favorise l'utilisation des techniques modernes – serait abandonnée. Il lit son amendement: «Une proposition de modification de l'ordre du jour demandant qu'un point urgent y soit introduit doit être transmise par courriel au Service du Conseil municipal à l'attention du Bureau au plus tard à midi le jour de la séance plénière y relative.» La fin de la lettre a) 4 reste inchangée.

La commission du règlement vote la proposition d'amendement du commissaire socialiste au projet de délibération PRD-211, article 36, alinéa 4, lettre a): «Une proposition de modification de l'ordre du jour demandant qu'un point urgent y soit introduit doit être *transmise par courriel* au Service du Conseil municipal à l'attention du Bureau, *au plus tard à midi le jour de la séance plénière y relative.* (...)».

Par 12 oui (3 S, 2 EàG, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 1 PDC, 1 Ve) et 1 abstention (MCG), l'amendement est accepté.

Le commissaire du Parti socialiste propose de modifier, par rapport à la proposition initiale, la fin de la lettre b) de l'alinéa 4 de l'article 36. Il lit son deuxième amendement à la lettre b): «Lors de chaque session, chaque groupe et l'ensemble des élus siégeant en indépendants peuvent déposer une seule demande d'urgence.» La proposition initiale prévoyait la possibilité de déposer deux urgences par groupe ainsi qu'une urgence par indépendant, soit quatorze urgences pour les groupes et six urgences pour les indépendants. Avec cet amendement, si un groupe souhaite déposer deux urgences, il devra se concerter avec un autre groupe. Quant aux six indépendants, ils ne pourront en déposer qu'une.

La présidente relève l'importance de cette proposition.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre soulève le problème relatif à la notion d'indépendant. Le règlement ne prévoit pas que les indépendants forment un groupe.

Un commissaire du Parti socialiste propose que les indépendants forment un groupe, mais seulement qu'ils s'organisent de manière à déposer une urgence en commun. Un indépendant ne peut, en effet, pas disposer des mêmes pouvoirs qu'un groupe. Si cette proposition n'est pas réalisable, le Service des affaires communales (Safco) la cassera.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que la proposition ne semble pas être la bonne. Si on accorde une seule urgence, les objets ne seront jamais traités car ils resteront à la fin de l'ordre du jour. Elle est d'avis à ne pas limiter le nombre d'urgences des groupes. Elle ne voit pas comment les indépendants pourraient s'entendre entre eux. Cette proposition lui apparaît comme mauvaise et non faisable, et d'ailleurs pas appliquée au Grand Conseil.

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose d'appliquer que les indépendants ne puissent plus déposer d'urgence, puisqu'ils ne sont pas un groupe.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois pense que du moment qu'ils peuvent déposer des objets, ils peuvent déposer des urgences.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre relève que cette proposition impliquerait que des groupes pourraient demander à des indépendants de

proposer des urgences en leur nom et, si chaque indépendant peut déposer une ou plusieurs urgences, le nombre des urgences à traiter ne va pas diminuer.

Le commissaire socialiste rappelle qu'il ne s'agit pas de créer un groupe avec les indépendants, Mais de savoir s'ils peuvent chacun de leur côté déposer des urgences. La proposition est que chaque groupe puisse déposer une urgence et seulement une. La situation actuelle est absurde, puisqu'une douzaine d'urgences sont acceptées et seules trois ou quatre peuvent être traitées. Avec son amendement, seulement huit urgences pourraient être déposées. Les groupes ayant plus d'une urgence à déposer devront négocier avec un autre groupe pour qu'il la dépose à leur place. Pour les points figurant à l'ordre du jour il est possible de déposer une motion d'ordre pour faire avancer un point. Les urgences ne devraient concerner que les nouveaux points. Une fois la séance commencée, un groupe peut proposer une motion d'ordonnement afin qu'un point soit traité avant les autres, et cela sans demander une urgence. Il suffit de présenter cette demande au point de séance adéquat. C'est réglementaire.

Quant à la légalité de savoir si tous les indépendants peuvent ou non déposer des urgences, le commissaire socialiste propose de laisser le soin au Saftco de trancher cette question afin de considérer le groupe des indépendants comme un ensemble. Ils ne seront ni présents dans les commissions, ni représentés par le Bureau. Le commissaire socialiste n'adhère pas à la proposition qui vient d'être faite de priver les indépendants de demander des urgences! Ce ne serait pas réglementaire, car les indépendants ont tous les droits d'un conseiller municipal, sauf ceux évoqués précédemment.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois estime qu'il ne faut pas entrer en matière sur cette proposition à la lettre b) de l'alinéa 4 de l'article 36. Elle souhaite que tous les groupes et tous les indépendants puissent, comme d'habitude, déposer leurs demandes d'urgence, en respectant le délai fixé à l'article 36, alinéa 3: «Le traitement anticipé d'un objet ou son report peut être proposé par écrit au Bureau du Conseil municipal tout au long de la session. Il est mis au vote aussitôt que possible.»

La présidente rappelle que la modification de la lettre a) de l'alinéa 4 de l'article 36 vient d'être acceptée par la commission du règlement!

La commissaire d'Ensemble à gauche relate que si les indépendants peuvent déposer des urgences, car ce sont des conseillers municipaux, et qu'ils ont des droits spéciaux qui leurs sont accordés, pourquoi dans ce cas chaque conseiller municipal ne pourrait-il pas déposer sa propre urgence? Il faut limiter le nombre d'urgences que peuvent déposer les indépendants à une ou deux, de manière à ne pas léser les groupes.

Une commissaire du Parti libéral-radical estime que, pour son groupe, la proposition du commissaire socialiste relève d'une utopie méritoire dans un monde

idéal peuplé de personnes raisonnables et sages! Cette modification va générer une discussion sans fin au Conseil municipal et, eu égard à la complication de cette suggestion, pragmatique, le groupe libéral-radical ne l'acceptera pas, mais avec quelques regrets, car il y a volonté louable d'améliorer et de rendre plus efficace le fonctionnement du délibératif. Mais la question est aussi de savoir si, philosophiquement, le but du parlement est d'être efficace!

Le commissaire socialiste relève que le système actuellement en vigueur est absurde, car la majorité des urgences acceptées en début de séance ne peuvent pas être traitées. Les mois suivants, une urgence acceptée doit être redéposée. Selon lui, le terme «urgence» doit avoir un sens. Avec sa proposition, huit urgences pourraient être acceptées, ce qui représente le maximum que le Conseil municipal puisse traiter en une soirée. Si la possibilité est laissée aux groupes de déposer deux urgences et à chaque indépendant d'en proposer une, le Conseil municipal serait dans l'impossibilité de traiter les vingt urgences ou il devrait alors ne plus traiter les points à l'ordre du jour. Il faut traiter les urgences lors des séances où elles sont demandées. Pour ce faire il faut limiter leur nombre en les faisant avancer grâce aux motions d'ordonnancement. Il estime qu'un indépendant ne peut pas disposer de la même opportunité que 16 libéraux-radicaux ou 19 socialistes.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois trouve qu'il y a d'autres moyens de limiter la durée de traitement des objets. Au Grand Conseil, la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (LRGC) précise que les objets sont classés par catégories: débat libre, débat organisé, travaux. Cela permet au Grand Conseil de terminer à l'heure, un bandeau indique l'avancement de chaque débat, et pas une minute supplémentaire n'est accordée. Notre Conseil municipal doit également travailler sur ce type de procédure pour faire avancer ses travaux.

La présidente rappelle que la commission du règlement travaille sur le règlement du Conseil municipal, en l'occurrence sur l'amendement proposé à l'article 36. Elle propose à la commissaire du Mouvement citoyens genevois de proposer une modification du règlement dans le sens qu'elle vient de décrire au moyen d'un projet de délibération.

La présidente cite le règlement actuel du Conseil municipal, lettre b) de l'alinéa 4 de l'article 36: «Lors de chaque session chaque groupe (politique ou indépendants) peut déposer au maximum deux urgences.» Il est donc possible aujourd'hui de déposer 20 urgences.

Le commissaire socialiste propose l'amendement suivant: «Lors de chaque session, chaque groupe de l'ensemble des élus siégeant en indépendant peut déposer une seule demande d'urgence.»

La présidente met aux voix l'amendement du commissaire socialiste.

2718

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2019 (après-midi)  
Projet de délibération: modification du règlement  
du Conseil municipal concernant les points urgents

La commission du règlement vote la proposition d'amendement du commissaire socialiste au projet de délibération PRD-211, à l'article 36, alinéa 4, lettre b): «Lors de chaque session, chaque groupe et l'ensemble des élus siégeant à titre indépendant peuvent déposer une seule demande d'urgence.»

Par 7 non (2 PDC, 2 MCG, 3 PLR) contre 7 oui (3 S, 2 EàG, 1 UDC, 1 Ve), l'amendement est refusé.

### Séance du 25 septembre 2019

#### *Art. 67: annonce et délibération*

La présidente reprend donc avec l'article 67 à la page 5 du projet de délibération PRD-210.

Une commissaire parle d'une erreur dans le document correctif, on décide d'ajouter à la fin de l'art. 21 al. 2 «ils sont annoncés en plénière» et d'en supprimer la lecture.

Art. 85 bis: La présidente voulait discuter de cet article en attendant le rapport du projet de délibération PRD-211. Deux amendements ont été votés mais le vote final n'a pas été fait.

La présidente demande le vote à la prochaine séance et suspend le vote du rapport. La commission accepte.

### Séance du 16 octobre 2019

#### *Vote final du projet de délibération PRD-211*

La commission se prononce sur le texte suivant:

Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

#### **Art. 36 Ordre du jour**

##### **al 4, lettre a)** (Nouvelle teneur)

Une proposition de modification de l'ordre du jour demandant qu'un point urgent y soit introduit doit être transmise *par courriel* au Service du Conseil municipal à l'attention du Bureau, *au plus tard à midi le jour de la séance plénière y relative.*

Par 12 oui (4 S, 1 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 2 PDC, 2 PLR, 1 MCG), le projet de délibération est accepté à l'unanimité.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 69 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

vu l'augmentation croissante des demandes de traitement en urgence d'objets nouveaux ou liés à l'ordre du jour du Conseil municipal de la Ville de Genève à chaque début de séances plénières;

vu le temps dévolu au vote relatif aux urgences qui retarde d'autant le traitement des objets à l'ordre du jour;

vu l'urgence relative de certains objets;

vu qu'un traitement plus rapide des objets à l'ordre du jour éviterait le dépôt d'une partie des urgences;

vu le nombre croissant de points à l'ordre du jour en attente de traitement;

vu la priorité de faire avancer le traitement des objets afin de répondre au mieux aux besoins de la collectivité;

vu l'importance de trouver un gain d'efficacité au traitement des objets lors des séances plénières du Conseil municipal de la Ville de Genève;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

Art. 36 Ordre du jour

<sup>1</sup> **Abrogé.**

<sup>2</sup> Le Conseil municipal est maître de son ordre du jour.

<sup>3</sup> **Abrogé.**

<sup>4</sup> **Abrogé.**

<sup>5</sup> Les décisions de l'Association des communes genevoises pouvant faire l'objet d'une opposition du Conseil municipal sont inscrites à l'ordre du jour, afin d'être traitées dans un délai compatible avec celui posé par la loi pour l'expression de cette opposition.

*(Selon décision du bureau, le rapport est renvoyé directement à la commission du règlement.)*

**La présidente.** Nous passons maintenant au vote des motions d'ordonnancement que vous devez avoir reçues par mail. Nous avons quatorze urgences... (*Exclamations.*) Magnifique! Les quatre premières étaient déjà annoncées...

Nous sommes saisis d'une première motion d'ordonnancement de M. le conseiller administratif Barazzone qui demande de traiter en urgence le point 26 de notre ordre du jour, le rapport PR-1333 A, car la présente session est la dernière session ordinaire avant la fin de l'année et qu'il faut garantir le bon fonctionnement de la gestion de la flotte des véhicules de l'administration municipale.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1333 A est acceptée à l'unanimité (72 oui).

*(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)*

**La présidente.** Les deuxième et troisième motions d'ordonnancement émanent de M. Sami Kanaan et demandent de traiter impérativement les rapports PR-1376 A et PR-1377 A de la commission des finances, relatifs au Grand Théâtre.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1376 A est acceptée par 60 oui contre 9 non (2 abstentions).

*(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)*

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1377 A est acceptée par 60 oui contre 6 non (4 abstentions).

*(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)*

**La présidente.** La quatrième motion d'ordonnancement, qui émane également de M. Kanaan, demande également de traiter lors de cette session le rapport PR-1360 A concernant la Bibliothèque des Eaux-Vives.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1360 A est acceptée par 60 oui contre 10 non (1 abstention).

*(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)*

**La présidente.** La cinquième motion d'ordonnancement est signée par M. Gomez et demande le traitement en urgence de la motion M-1444. Monsieur Gomez, vous avez la parole pour une minute...

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Cette urgence avait effectivement déjà été présentée et acceptée par le plenum la dernière fois. Nous n'avons malheureusement pas eu le temps de la traiter. J'espère que nous aurons le temps cette fois-ci, étant donné que ce «plan climat» devient urgent.

Nous aimerions que le Conseil administratif nous donne des indications sur la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui est prévue en Ville de Genève, les volets d'adaptation concrets pour l'administration municipale et les catalogues de mesures qui l'accompagneront. Nous vous demandons de voter cette motion d'ordonnancement afin d'avoir des indications le plus rapidement possible de la part du Conseil administratif.

**Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1444 est acceptée par 42 oui contre 25 non.**

*(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)*

**La présidente.** La sixième motion d'ordonnancement, qui est également signée par M. Gomez, demande le traitement en urgence de la motion M-1471. Je donne la parole pour une minute à M. Alfonso Gomez.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Merci, Madame la présidente. Cette motion avait également été présentée et acceptée lors de la dernière séance plénière. Elle n'a pas non plus pu être traitée par manque de temps. Vous savez que le Léman Express entrera en activité le 15 décembre, ce qui supposera – c'est attendu et c'est ce qui peut être espéré – des baisses du trafic de 7 % à 12 %. Mais pour cela, il faudrait évidemment éviter ce qu'on appelle l'effet «rebond», c'est-à-dire que cette place libérée sur l'espace public ne soit reprise par de nouveaux entrants en voiture.

Il s'agirait donc de prendre toute une série de mesures, en coordination évidemment avec les autres communes et le Canton, et entendre les uns et les autres en commission afin de savoir quels sont les types de mesures et comment elles peuvent être prises très rapidement. C'est la raison pour laquelle nous aimerions renvoyer cette motion très rapidement en commission.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1471 est acceptée par 40 oui contre 30 non.

*(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)*

**La présidente.** La septième motion d'ordonnancement, signée par M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini et M. Omar Azzabi, demande de traiter en urgence le projet de délibération PRD-195. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Je vous remercie, Madame la présidente. En effet, cette motion d'ordonnancement avait déjà été acceptée, mais nous n'avions pas eu le temps de la traiter. Aujourd'hui, nous allons reparler du budget, nous allons reparler des comptes, alors cet objet doit être renvoyé en commission rapidement pour que nous puissions le traiter.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-195 est refusée par 34 non contre 32 oui.*

*(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)*

**La présidente.** La huitième motion d'ordonnancement émane de M. Jean-Charles Lathion et demande de traiter en urgence la motion M-1469. Je donne la parole à M. Jean-Charles Lathion.

**M. Jean-Charles Lathion** (PDC). Merci, Madame la présidente. Cette motion demande un bilan par rapport aux promesses contenues dans le rapport du département de la cohésion sociale et de la solidarité de septembre 2015, intitulé: «Politique de la vieillesse en Ville de Genève». C'est un rapport qui présentait les grands axes et les objectifs pour cette législature. Nous aimerions connaître les réalisations effectuées dans les faits, et il y a urgence parce que la Ville de Genève constate que 16,5 % de sa population a plus de 65 ans en 2019 et prévoit que ce taux passera à 23 % en 2040, alors que le Canton, en l'occurrence l'Office cantonal de la statistique, prévoit pour l'ensemble du canton que ce taux passera à 30 % en 2030 et à 80 % en 2050. Cette motion ne se veut pas polémique. Elle pourrait être directement renvoyée au Conseil administratif afin qu'il nous fournisse les éléments demandés d'ici au mois de juin 2020.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1469 est acceptée sans opposition (70 oui et 1 abstention).

*(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)*

**La présidente.** La neuvième motion d'ordonnancement est signée par MM. Maria Pérez et Ariane Arlotti. Elle demande de traiter en urgence la résolution R-250. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Maria Pérez.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Merci, Madame la présidente. Ce texte a été déposé il y a trois semaines. Entre-temps, la Cour des comptes s'est elle-même saisie de ce que demande cette résolution et va faire un audit au Grand Théâtre. Il me semble cependant important que cette demande soit accompagnée par le Conseil municipal qui s'est vu refuser nombre de documents, ne serait-ce que simplement pour que nous prenions nos responsabilités face à la débâcle qui est en train d'arriver.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-250 est acceptée par 45 oui contre 7 non (17 abstentions).

*(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)*

**La présidente.** La dixième motion d'ordonnancement émane de M. Daniel Sormanni et demande le traitement en urgence de la motion M-1474 relative au projet de circulation à sens unique à la rue de la Croix-Rouge. Je donne la parole à M. Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Merci, Madame la présidente. Je pense qu'il est important que l'on puisse discuter de cette problématique, qui aura des conséquences assez importantes sur la mobilité en ville de Genève. Le moins qu'on puisse faire est d'accepter d'en discuter et, par conséquent, d'accepter l'urgence de façon à pouvoir traiter cet objet assez rapidement. Je vous en remercie par avance.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1474 est refusée par 35 non contre 33 oui.

*(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)*

**La présidente.** La onzième motion d'ordonnancement est signée par M. Daniel Sormanni et demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1481 nouvelle de M<sup>mes</sup> et MM. Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «Pour l'amélioration des aubettes de la place de Bel-Air». Je donne la parole à M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey.

**M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey** (MCG). Merci, Madame la présidente. J'ai déposé cette motion car ces abris de bus, construits en 2011, ne servent malheureusement strictement à rien, non seulement en raison de leur imposante structure et de leur hauteur mais aussi de leur étroitesse. Les gens qui viennent dessous s'y abriter ne sont malheureusement pas abrités et sont obligés de garder leur parapluie. Je demande l'urgence pour qu'on puisse faire le nécessaire et améliorer cette structure.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1481 est acceptée par 37 oui contre 34 non.

*(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)*

**La présidente.** La douzième motion d'ordonnancement émane du Parti libéral-radical et demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1482 nouvelle de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Stefan Gisselbaek, Florence Kraft-Babel, Daniel Sormanni, Pierre Scherb et Maria Pérez: «Transparence sur l'audit de la fonction publique municipale». Madame Patricia Richard, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Merci, Madame la présidente. Le président du Parti libéral-radical a fait une demande au préposé cantonal à la protection des données et à la transparence pour avoir accès au rapport sur les notes de frais du personnel de la Ville. Le préposé a donné un avis positif. Or, le Conseil administratif fait recours. Ces documents sont d'intérêt public. Pour nous, le Conseil administratif doit les mettre à disposition. C'est ce que nous demandons dans cette motion et nous vous demandons de nous soutenir, par transparence, afin de savoir où va l'impôt des Genevoises et des Genevois.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1482 est acceptée par 49 oui contre 19 non (2 abstentions).

*(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)*

**La présidente.** La treizième motion d'ordonnancement émane de M<sup>me</sup> Christina Kitsos et demande le traitement en urgence de la motion M-1476. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Christina Kitsos.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S).** Merci, Madame la présidente. L'urgence avait déjà été demandée et acceptée à la dernière session, mais nous n'avions malheureusement pas eu le temps de traiter cette motion, qui fait suite à la résolution R-242: «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!», que nous avions acceptée en mai de cette année.

Cette motion-ci demande au Conseil administratif un plan complémentaire au 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2020-2031 dans le but d'augmenter les investissements dédiés à la transition écologique à hauteur de 70 millions de francs par année. Avec ces 70 millions, on devrait justement avoir un plan très précis sur les grandes lignes, que ce soit dans le domaine de la rénovation du patrimoine, de la mobilité, s'agissant des projets innovants dans le cadre du programme G'innove mais aussi pour les postes dans l'administration publique, afin d'accompagner ce changement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1476 est acceptée par 41 oui contre 31 non.

*(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)*

**La présidente.** Dernière urgence avant la pause, elle émane de M. Régis de Battista et demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1483 nouvelle de M<sup>mes</sup> et MM. Régis de Battista, Steven Francisco, Christina Kitsos, Corinne Goehner-da Cruz, Pascal Holenweg, Dalya Mitri Davidshofer, Maria Casares, Maria Vittoria Romano, Ahmed Jama, François Mireval, Ulrich Jotterand, Amanda Ojalvo, Omar Azzabi, Ariane Arlotti et Jean-Pascal Cattin: «Pour des logements relais supplémentaires». Monsieur Régis de Battista, vous avez la parole.

**M. Régis de Battista (S).** Merci, Madame la présidente. Brièvement, c'est une motion importante pour créer des logements-relais supplémentaires. Dernièrement, la commission des travaux et des constructions a visité ce qui vient d'être finalisé et nous avons été émerveillés de voir ce qui avait été fait. Par contre, nous avons été surpris de voir qu'il a fallu huit ans pour réaliser les premiers logements-relais supplémentaires.

## Projet de délibération: financement des groupes du Conseil municipal

Vous savez tous qu'à Genève la situation est particulièrement difficile pour certaines personnes. On ne peut plus attendre. Il est donc nécessaire de faire un bilan des terrains disponibles et de voir où il est possible de construire pour avancer et booster ce processus afin d'aider ces familles qui vivent des difficultés chroniques, car ce n'est pas possible sinon. Je vous remercie beaucoup de soutenir cette urgence de manière à avancer sur ce dossier qui traîne depuis trop longtemps.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1483 est acceptée par 43 oui contre 29 non.

*(Ndlr: le vote de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo n'a pas été pris en compte.)*

**13. Projet de délibération du 29 octobre 2014 de M. Pascal Holenweg: «Modification du règlement du Conseil municipal: contribution financière aux groupes du Conseil municipal» (PRD-93)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est complété par un nouvel article 28 bis, au Titre III, «Organisation du Conseil municipal»:

**«Art. 28 bis Contribution financière aux groupes du Conseil municipal**

»Une contribution financière annuelle n'est allouée aux groupes du Conseil municipal que pour autant que le parti, association ou groupement ayant déposé la liste dont le groupe est issu ait rempli les obligations qui lui sont imposées par

---

<sup>1</sup> «Mémorial 172<sup>e</sup> année»: Renvoi direct en commission refusé, 2536.

Projet de délibération: modification du règlement des installations sportives: un peu d'égalité et de cohérence

l'art. 29A de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et ait, en outre, remis au secrétariat du Conseil municipal la liste détaillée et nominative de ses donateurs et des sommes allouées par chacun d'entre eux pour l'année de l'élection du Conseil municipal.»

*(Le projet de délibération est retiré par son auteur.)*

**14. Projet de délibération du 7 mars 2018 de M. Pascal Holenweg: «Modification du règlement des installations sportives de la Ville de Genève du 26 juillet 2017, modifié le 5 décembre 2017: un peu d'égalité et de cohérence» (PRD-171)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- que le règlement municipal sur les installations sportives de la Ville de Genève, modifié par le Conseil administratif pour poser des règles générales, applicables aux femmes comme aux hommes avec comme règle de base que les tenues autorisées dans ces lieux de bain doivent être des tenues de bain, a été remodifié par le Conseil municipal afin d'interdire aux femmes de s'y baigner en maillot une pièce couvrant les bras et les genoux, voire la tête (burkini);
- que la prescription initiale d'être en tenue de bain dans un lieu de bains paraît à la fois logique et suffisante, et qu'il n'y a donc aucune raison d'obliger les femmes à se découvrir les bras, les genoux, les chevilles et les pieds, ni même à se couvrir les seins;
- qu'il n'y a aucune raison d'imposer aux femmes des prescriptions vestimentaires plus détaillées qu'aux hommes et toutes les raisons de se contenter de ne leur demander que de se baigner en tenue de bain. Comme les hommes. Et de les autoriser à choisir leur tenue de bain. Comme les hommes peuvent la choisir;
- que le lieu du combat contre le fondamentalisme religieux n'est pas le genou des femmes mais la tête des hommes et des femmes;
- que rien ne ressemble plus à une prescription vestimentaire que la prescription vestimentaire inverse, qu'interdire aux femmes de montrer leurs bras et

---

<sup>1</sup> «Mémorial 175<sup>e</sup> année»: Renvoi direct en commission refusé, 6112.

Projet de délibération: modification du règlement des installations sportives: un peu d'égalité et de cohérence

leurs jambes à la plage ou à la piscine, ou les obliger à les montrer, cela se vaut, et que contraindre ou interdire procède du même rapport d'autorité;

- que croire que l'on pourra réduire les fondamentalismes religieux par des réglementations fétichistes portant sur des habillements ou des déshabilllements est se bercer d'une dangereuse illusion: en croyant incarner une lutte fondamentale, on la dévalue, avant que de la ridiculiser;
- que quand l'Etat ou le prêtre se mêle de dire aux femmes comment se vêtir ou se dévêtir, ni l'un ni l'autre ne sont motivés par autre chose que par le dur et vieux désir du contrôle des corps des femmes, et par l'interdit fait aux femmes d'en disposer;
- qu'il est parfaitement absurde d'édicter des réglementations contradictoires sur les tenues de bains entre lieux de bains cantonaux et municipaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition d'un de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 22, alinéa 4, lettre a), du règlement des installations sportives de la Ville de Genève daté du 26 juillet 2017, modifié par le Conseil municipal le 6 décembre 2017, est modifié comme suit:

**Article 22, alinéa 4, lettre a)** (*nouvelle teneur*)

Les tenues de bain autorisées sur les plages publiques cantonales sont autorisées dans les piscines publiques municipales.

*(Le projet de délibération est retiré par son auteur.)*

**15. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**16. Interpellations.**

Néant.

**17. Questions écrites.**

Néant.

**La présidente.** Je lève la séance et vous souhaite bon appétit. Nous reprendrons à 20 h 35.

Séance levée à 19 h 35.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	2642
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	2642
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	2643
4. Ratification de la nomination de la Société fiduciaire et de gérance FIDAG SA en tant qu'organe de contrôle de la Fondetec (D-53). . . . .	2645
5. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à une subvention d'investissement exceptionnelle de 800 000 francs pour des équipements scéniques mobiles en faveur de la Nouvelle Comédie prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal et soumise au droit d'opposition des conseils municipaux (art. 79 LAC) (D-30.78) . . . . .	2646
6. Pétitions. . . . .	2648
7. Questions orales . . . . .	2648
8. Proposition du Conseil administratif du 30 octobre 2019 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 900 000 francs pour les années 2020, 2021 et 2022, soit:	
– l'ouverture d'un crédit de 300 000 francs destiné à renouveler des décorations lumineuses de Noël et développer leur périmètre;	
– l'ouverture d'un crédit de 600 000 francs destiné à acquérir de nouvelles œuvres pour les trois prochaines éditions du festival Geneva Lux (PR-1381). . . . .	2679
9. Proposition du Conseil administratif du 6 novembre 2019 en vue de l'ouverture de trois crédits d'études pour un total brut de 9 093 870 francs, dont à déduire des recettes totales d'un montant de 1 220 000 francs, soit 7 873 870 francs net:	
– Délibération I: 3 188 400 francs brut destinés aux études pour le réaménagement des espaces publics du périmètre sud de la gare de Cornavin (place de Cornavin et parvis de la basilique	

Notre-Dame), dont à déduire une participation du Canton de Genève de 427 800 francs, soit 2 760 600 francs net;

- Délibération II: 3 957 200 francs brut destinés aux études pour le réaménagement des espaces publics de la place de Montbrillant et la construction de la galerie couverte, dont à déduire une participation du Canton de Genève de 530 900 francs, soit 3 426 300 francs net;
  - Délibération III: 1 948 300 francs brut pour les études liées aux modifications nécessaires du parking Cornavin (renforcement de la dalle, modification des trémies et émergences, sécurité incendie) consécutives à l'aménagement de l'espace public, dont à déduire une participation du Canton de Genève de 261 300 francs, soit 1 687 000 francs net (PR-1383) ..... 2686
10. Projet de délibération du 13 novembre 2019 de M. Eric Bertinat: «Règlement du Conseil municipal: pour un traitement plus rapide des objets» (PRD-242) ..... 2703
11. Projet de délibération du 13 novembre 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Pierre de Boccard, Patricia Richard, Georges Martinoli, Véronique Latella, Rémy Burri, John Rossi, Michèle Roulet, Simon Brandt, Michel Nargi et Sophie Courvoisier: «Revenons à Montchoisy» (PRD-243)..... 2705
12. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 26 février 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Hanumsha Qerkini, Delphine Wuest et Omar Azzabi: «Inflation des urgences: il y a urgence!» (PRD-211 A) ..... 2707
13. Projet de délibération du 29 octobre 2014 de M. Pascal Holenweg: «Modification du règlement du Conseil municipal: contribution financière aux groupes du Conseil municipal» (PRD-93) ..... 2726
14. Projet de délibération du 7 mars 2018 de M. Pascal Holenweg: «Modification du règlement des installations sportives de la Ville de Genève du 26 juillet 2017, modifié le 5 décembre 2017: un peu d'égalité et de cohérence» (PRD-171) ..... 2727
15. Propositions des conseillers municipaux ..... 2729
16. Interpellations ..... 2729

17. Questions écrites . . . . . 2729

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*